

“ *Se défendre, **POUR DÉFENDRE*** ”

Diagnostic des besoins de protection intégrale des défenseur.se.s des droits humains et des lanceurs.se.s d'Alerte à Madagascar



Juillet 2025

Rédigé par :



Co-financé par :



Mis en œuvre par **giz**

Table des matières

1. Introduction	7
2. Objectifs du rapport	10
3. Méthodologie.....	11
3.1. Approche méthodologique.....	11
3.2. Méthodologie de l'enquête	13
4. Contexte du diagnostic	14
4.1. Contexte politique et socio-économique.....	14
4.2. Focus au niveau national : diversification de la société civile et tension politique .	15
Centralisation de la gouvernance des OSC.....	15
Interpellations récurrentes des OSC nationales face aux dérives institutionnelles	16
Burn-out : Lassitude des leaders de la société civile au niveau national.....	16
4.3. Focus au niveau régional : La société civile de fort Dauphin déchirée entre soutien et rejet de la présence de QMM	17
Impacts environnementaux néfastes de QMM au cœur des revendications.....	19
Nécessité d'élaboration d'une stratégie de protection des défenseurs des droits humains au niveau de la région Anôsy	20
4.4. Écarts entre le niveau national et la région Anôsy.....	21
Meilleur accès aux ressources par les OSC au niveau central.....	21
Culture de la peur et des représailles	21
5. Cadre juridique et institutionnel de la protection des défenseur.es des droits humains à Madagascar	23
5.1. Cadre légal et réglementaire	23
Faible encadrement de la protection des défenseurs des droits humains par la législation nationale.....	23



Projet/Proposition de loi sur la protection des défenseurs des droits humains et des lanceurs d'alerte bloqués par l'absence d'une définition commune et acceptée par tous des défenseurs	24
5.2. Cadre institutionnel.....	26
Au niveau régional et international	27
Au niveau national.....	28
Synthèse et analyse SWOT.....	32
6. Diagnostic des mesures de sécurité et protection	32
6.1. Menaces et violences : une société civile sous-pression.....	33
Conscience des risques	37
6.2. La prévention des risques, un domaine peu investi	39
L'analyse du contexte et de risque régulier, un outil précieux	39
Stratégies d'acceptation et de dissuasion.....	39
6.3. Mécanismes de protection : des disparités face au danger	41
Protocoles de sécurité spécifiques	42
Formations spécifiques	44
Accès aux ressources	45
Gestion des données sécurisées	46
Stratégies de communication.....	48
Accès à l'information et aux connaissances sur les DDHH	48
Systèmes de signalement des violations des droits humains	50
Sécurisation des lieux et du personnel.....	53
6.4. Les besoins.....	55
6.5. Bonnes pratiques à capitaliser.....	56
7. L'aspect organisationnel.....	58
Gouvernance centralisée malgré une diversification thématique de la société civile	58



Absence de registres et de système d'information, de suivi et d'évaluation des cas de violation des droits humains.....	59
Participation marquée des femmes au niveau de la société civile, moyennant un manque d'équité dans la protection des DDH.....	59
Dépendance des OSC au niveau régional des activités des OSC au niveau central et des PTF	60
Quête de légitimité des OSC au niveau de la région Anôsy.....	61
7.1. Les besoins.....	61
7.2. Bonnes pratiques.....	62
Success stories en matière de protection des DDH	63
8. L'aspect psychosocial de la protection.....	64
8.1. Le psychosocial, un aspect peu investi	65
Mécanisme de PEC des survivant·e·s d'agressions	67
Stratégies de soutien communautaire et partage des expériences	67
Mécanismes internes d'expression et régulation des émotions	68
Work – Life balance	69
Des moments de célébration et de commémoration.....	70
8.2. Bonnes pratiques.....	70
8.3. Besoins.....	70
9. L'aspect relationnelle : des alliances qui peuvent sauver.....	72
9.1. Les réseaux : un aspect à développer davantage.....	72
Réseaux et alliances locales, régionales, nationales et internationales.....	72
Relation avec les autorités locales, régionales, nationales.	76
9.2. Bonnes pratiques.....	77
9.3. Besoins.....	77
10. Conclusions du diagnostic	79



11. Recommandations.....	82
11.1. Recommandations au niveau national	83
11.2. Recommandations au niveau régional	85
Annexes.....	86
Annexe 1 : Grille des questions.....	86
Annexe 2 Liste des communiqués de presse des OSC en 2024	89



INTRODUCTION

1. Introduction

La protection des défenseurs des droits humains, bien qu'abordée sommairement par le droit positif malagasy, manque de préciser les tenants et aboutissants garantissant une pleine jouissance des droits fondamentaux. Madagascar se voulant respectueux des droits humains, a intégré, dans sa Constitution les grands principes en matière de droits humains. Ainsi, selon l'exposé des motifs, la loi fondamentale fait sienne la Charte internationale des droits de l'Homme ainsi que Les Conventions relatives aux droits de l'enfant, aux droits de la femme, à la protection de l'environnement, aux droits sociaux, économiques, politiques, civils et culturels. Par ailleurs, la Constitution de 2010 précise les libertés, les droits et les devoirs des citoyens ainsi que les droits et les devoirs civils. Le pays en tant que membre du concert des Nations Unies a adhéré aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Au même titre, la Grande Ile a adhéré aux instruments internationaux, à savoir: le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), ratifié le 21 juin 1971 et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), également ratifié le 21 Juin 1971.⁵⁰ ans après l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies, cette même assemblée a adopté à travers la résolution 53/144 du 09 décembre 1998, la Déclaration sur les Défenseurs des droits humains (DDH). La Déclaration vient ainsi définir les obligations des Etats parties dont Madagascar, dans la création d'un environnement sûr et favorable pour les défenseurs des droits humains, la prise des mesures pour prévenir les violations et enquêter sur celles qui se produisent, le respect et la protection les activités légitimes des défenseurs. Ces déclarations invitent les Etats parties à mettre en place un environnement favorable pour les défenseurs des droits humains.

La réalité est pourtant toute autre car les DDH (défenseurs et défenseuses des droits humains) et les LA (lanceurs et lanceuses d'alerte) sont confronté·e·s à de nombreuses menaces et obstacles lorsqu'ils dénoncent les situations d'injustice ou jouent leur rôle de défenseurs des droits humains. La situation est des plus préoccupantes. Ces menaces et obstacles prennent la forme de représailles juridiques où l'instrumentalisation de la justice est au cœur de la problématique. Tel fut le cas des activistes Ketakandriana Rafitoson et de Dominique Rakotomalala de Transparency International Initiative Madagascar poursuivi·e·s pour dénonciation calomnieuse, après avoir dénoncé les pratiques de corruption dans la filière

⁵⁰ Conseil et soutien sur la promotion de la participation sociale et politique dans les communes partenaires à Madagascar



litchis. Ces activistes ont pu bénéficier d'un appui de la Communauté internationale et de la société civile, ce qui a permis qu'ils ne soient pas inquiétés davantage, même si leur dossier peut à tout moment être réouvert car la procédure de poursuite n'a pas été définitivement close. Ce qui constitue une menace permanente à leur rencontre. D'autres cas de représailles ont également lieu et l'issue n'est pas toujours favorable pour les DDH et les LA, ne bénéficiant pas d'un appui ou d'une assistance adéquate. En l'absence d'une assistance juridique et par méconnaissance des procédures et du code pénal, les défenseurs des droits humains sont abusés par le système judiciaire. Dans le secteur environnemental, les DDH et les LA risquent et perdent parfois leur vie à l'exemple de Henri Rakotoarisoa, activiste environnemental dans la protection des forêts et informateur des actes illégaux pour l'exploitation abusive des ressources naturelles¹.

L'accès à l'information bien que reconnu comme un droit fondamental par la Constitution reste un défi majeur à Madagascar. En effet, cela fait 18 ans que Madagascar tente de se munir d'une loi sur l'accès à l'information à caractère public mais n'y arrive pas. L'adoption de la loi permettrait aux citoyens de mettre en place/renforcer la transparence dans la gestion des services publics. Les principaux obstacles à l'adoption d'une loi sur l'accès à l'information à caractère public peuvent être notamment (i) la réticence de l'administration quant à la divulgation de certaines données, informations susceptibles de couler l'ancre à l'exemple de la rémunération des agents publics (ii) les incohérences des données au sein des différentes structures de l'administration pouvant induire en erreur le grand public (iii) la peur d'un usage non professionnelle des données et des informations (iv) l'absence de la réciprocité d'une obligation en contrepartie des droits d'accès à l'information. Cela étant, l'accès à l'information constitue l'étape fondamentale pour les DDH d'exercer leur mission en toute liberté. Tant que ce droit n'est pas reconnu et encadré par la législation nationale, les divulgations d'informations/données pourront faire l'objet de représailles. Tel fut le cas de Ravo Ramasomanana, un ancien fonctionnaire du ministère de la santé publique à Madagascar qui après avoir dénoncé des irrégularités et des cas de détournements dans la gestion des marchés publics pendant la période COVID19, a été poursuivi par son ancien employeur pour diffamation et diffusion de fausses informations.

¹ <https://www.wwf.mg/?6878941/Henri-Rakotoarisoa-enieme-victime-de-la-protection-des-forets->



La protection des journalistes et l'avènement des journalistes citoyens sont au cœur de l'actualité. Les journalistes sont réduits au silence ou victimes de représailles par le système en raison de l'incapacité des rédacteurs en chef et de leur patron de presse à les protéger contre toute censure ou menace d'emprisonnement.

La liberté de manifestation a été également limitée à travers une interdiction de réunion sur la voie publique et manifestation en dehors du cadre d'une campagne électorale, du ministère de l'intérieur et de la Décentralisation (MID) en Mars 2023². Lors des élections présidentielles de 2023, les manifestations ont été interdites et réprimandées avec violence par les forces de l'ordre. Ladite décision du MID a fait l'objet d'une requête en annulation portée par Safidy, l'observatoire des élections à Madagascar, devant le Conseil d'Etat qui a transféré le dossier auprès de la Haute Cour Constitutionnelle. Jusqu'à aujourd'hui, la HCC n'a donné aucune suite à la saisine faite par le Conseil d'Etat sur la non-constitutionnalité de l'Ordonnance n° 60-082 du 13 août 1960 relative aux réunions publiques et aux manifestations sur la voie publique en sa version modifiée par l'ordonnance 62-017 du 14 Août 1962, sur laquelle repose les arguments du MID.

D'une part, la surveillance des activités en ligne des défenseurs des droits humains et des lanceurs d'alerte est également l'une des préoccupations majeures. D'autre part, nous pouvons constater une surqualification des infractions dans le domaine de la communication médiatisée : les délits sont souvent requalifiés en crime à l'exemple d'atteinte à la sûreté de l'État. Tandis que les faits relevant de la cybercriminalité ne cessent de proliférer en dépit de l'encadrement juridique de la cybercriminalité. L'existence d'outils et de logiciels de surveillance à l'exemple de PREDATOR et de PEGASUS sont autant de contraintes et d'entraves aux droits digitaux des DDH et des LA.

S'agissant spécifiquement du cas de la région Anôsy, les impacts environnementaux et sanitaires de l'exploitation d'Ilménite et de Zircon par Qit Madagascar Minerals ont fait réagir les organisations de la société civile sur place. Les OSC locales s'activent de façon dynamique dans la protection des défenseurs des droits humains. Les OSC partenaires de Fanainga+ de la

² Source : **Décision ministérielle du 31 mars 2023 confirmée par le texte portant « précisions sur la tenue des réunions publiques et manifestations sur la voie publique » en date du 04 avril 2023 prises par le Ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation**

¹ Conseil et soutien sur la promotion de la participation sociale et politique dans les communes partenaires à Madagascar



région ont souhaité mettre comme thématique prioritaire : la protection des défenseurs des droits humains et ont établis un plan d'action pour agir sur le sujet

2. Objectifs du rapport

L'objectif principal du rapport est de fournir un état de lieux autour de la protection des défenseur·e·s des droits humains et les lanceurs et lanceuses d'alerte dans le but de contribuer à « minimiser ces risques et fournir une expertise pour conseiller les OSC dans la mise en place d'un système de surveillance et de protection des défenseurs des droits humains L'objectif est de fournir à ces personnes un système vers lequel se tourner pour obtenir une assistance juridique, un asile temporaire, une protection physique, etc. Parallèlement, il est essentiel de former les défenseurs des droits humains eux-mêmes à exercer leurs activités en tenant compte de leur sécurité. Cela implique la sécurisation des données et des communications, l'utilisation des médias et des réseaux sociaux de manière sécurisée, ainsi que la formulation de dénonciations efficaces ».

Les objectifs spécifiques de cette mission sont de produire une étude diagnostique des pratiques existantes dans le domaine de la protection des défenseurs des droits humains à Madagascar et dans la sous-région, avec un focus sur la région d'Anôsy et le plan d'action élaboré par les OSC de la région.

Dans ce travail, nous avons identifié les pratiques et les besoins, l'équipe proposera des échanges virtuels entre OSC malgaches et des associations ou des institutions ayant avec bonnes pratiques en termes de protection des défenseur·e·s des droits humains, dans des contextes proches à celui de Madagascar que ce soit dans la région africaine que dans d'autres régions qui partagent des enjeux spécifiques liées à la défense de la terre, de la nature, etc. pouvant apporter des stratégies spécifiques régionales inspirantes pour les associations et les militant·e·s malgaches.

Pour conclure la mission, nous réaliserons un atelier de réflexion sur les possibilités d'améliorer le projet de loi sur la protection des défenseurs de droits humains et de remettre au goût du jour la nécessité de son adoption, sans perdre de vue les spécificités régionales de la défense des défenseur.se.s des droits humains et les possibilités de capitaliser les expériences de la région.



3. Méthodologie

Pour ce rapport de diagnostic sur la protection des défenseur·se·s et lanceur·se·s d'alerte, nous avons mis en place une méthodologie participative et intersectionnel sensible au genre qui intègre les acteur·ice·s de la société civile dans la récolte de données et la définition des besoins en termes de protection. L'objectif de notre mission est d'accompagner les défenseur·se·s dans le diagnostic de leurs pratiques, leurs besoins, les risques et les vulnérabilités mais aussi de leurs capacités pour répondre aux risques et la construction collective de stratégies de protection efficaces et adaptées à leurs spécificités. Notre rôle sera de les accompagner dans ces réflexions et d'apporter lorsqu'il est nécessaire des exemples de bonnes pratiques, des stratégies innovantes ou des outils techniques, notamment en ce qui concerne la gestion des données et de la confidentialité des communications, pour que ce soient les acteurs qui optent pour les instruments qui leur semblent applicables dans leur contexte.

3.1. *Approche méthodologique*

En partant de ce positionnement, nous avons effectué un exercice de diagnostic participatif qui permet de faire un état des lieux des associations travaillant dans le domaine de la protection des défenseur·se·s des droits humain au niveau national et régional ainsi que répertorier leurs pratiques et les enjeux de leurs activités. Nous avons analysé la situation actuelle avec un **regard intégrale de la protection des défenseur·se·s des droits humains**, tenant en compte quatre dimensions centrales : **l'aspect organisationnel, l'aspect relationnel, l'aspect psychosocial et, finalement, la sécurité**. Cette vision intégrale essaie de dépasser l'approche se concentrant uniquement sur les stratégies et actions face à des possibles menaces et risques. Dans notre approche, on comprend la protection non seulement comme une absence de menaces, mais aussi un espace de bien-être minimale pour les personnes, associations et collectifs dans toutes les dimensions.

- **L'aspect organisationnel** fait référence au fonctionnement de l'organisation favorisant une sécurisation au niveau institutionnel. Cela peut se présenter en forme de « safe spaces » permettant de sensibiliser et former à l'autoprotection des défenseur·se·s ; la présence de plans de gestion de la protection ; la présence d'outils méthodologiques adaptés pour analyser le contexte, mesurer les risques et la systématisation de la collecte



des données autour des incidents ; l'adaptation des stratégies, la mise en avant du leadership collectif, etc.

- **L'aspect relationnel** met en avant les capacités de constituer, maintenir et élargir leur réseau, les alliances et les espaces de coordination à plusieurs niveaux (local, régional, national et international).
- **L'aspect psychosocial** inclut ces actions ou activités qui garantissent le bien-être des membres des associations en termes de capacité d'affrontement de la violence, relation avec les victimes, mécanismes d'écoute active, gestion des émotions et de la peur ; prévention du « burn-out militant » liée au stress, des stratégies d'appui préventives et réactives, c'est-à-dire un accompagnement spécifique pour les victimes.
- **Les mesures de sécurité**, constitue l'élément centrale de la protection, toutefois il ne faut pas oublier que les quatre dimensions sont complémentaires et nécessaires pour le bien-être des personnes et des associations. Il s'agit de pratiques qui sécurisent l'activité des personnes et des associations, que ce soit dans le quotidien que pendant des périodes spécifiques. Cela peut inclure des mesures personnelles, la gestion efficace de l'information, la présence de protocoles d'action en fonction des situations, plan de contingence, etc. Les organisations mettent en valeur souvent trois types de stratégies :
 - **Stratégies d'acceptation** du travail de l'organisation ou des acteurs. Il s'agit de réduire le risque en augmentant la tolérance des potentiels agresseurs par rapport au travail de l'association, notamment grâce au consentement politique et social de la communauté.
 - **Stratégies de protection** se basant sur l'analyse du contexte et du risque afin d'identifier et mettre en place des mesures de sécurité et des procédures opératives comme des protocoles, accompagnement psychosocial, mesures d'autoprotection, gestion sûre des communications, etc.
 - **Stratégies de dissuasion** consistant à éviter les menaces et les agressions par des campagnes de dénonciation, des actions de pression, interlocution avec autorités comportant un « coût politique et social » plus fort pour les agresseurs, notamment en termes d'image, de pénalisation, etc.

Cette approche se complète par l'intégration d'une approche genre intersectionnel qui nous permettra de mesurer également l'impact du genre et des diverses discriminations pouvant



impacter le travail des défenseur·se·s des droits humains à Madagascar, voir l’empêcher complètement en raison des risques accrus en fonction des différentes formes d’oppression.

3.2. *Méthodologie de l’enquête*

Nous avons établi deux zones principales d’enquête en partant des besoins du projet, à savoir Antananarivo et Fort Dauphin. Nous avons procédé à l’élaboration d’une grille d’entretien et une grille de focus groupe³ pour aborder de façon participative les quatre aspects de notre approche intégrale de la protection. Nous avons établi différentes catégories d’analyse pour chaque aspect de la protection afin de parcourir avec les acteurs de terrain leurs outils, instruments, difficultés, etc. Le but étant de capitaliser ce qui est déjà présent et de pouvoir l’exporter en termes de bonnes pratiques et analyser les besoins pour combler les manques dans leurs stratégies concernant les quatre aspects.

Cet outillage nous a permis d’aller sur le terrain auprès des associations, collectifs et personnalités dans le domaine de la défense des droits humains, au niveau national et au niveau régional, notamment à Anôsy. Les entretiens ont eu lieu de façon individuelle – par association une ou deux personnes ont été interviewés, et de façon collective dans le cas des représentant·e·s de la plateforme District.

Assoc / collectif	Date	Lieu	Durée
LIFT	12/11/2024	Ankorondrano	01:21
Liberty 32	13/11/2024	Ambohitato	01:08
ONG Ivorary	13/11/2024	Ambatonakanga	01:17
Natural Justice	13/11/2024	Amparibe	01:35
Rary Aro Mada/ONDH	14/11/2024	Ambatonakanga	01:05
Transparency International-Initiative Madagascar	14/11/2024	Antaninarenina	00:44
MSIS Tatao/Mouvement Rohy	14/11/2024	Ambatonakanga	00:54
Internews	15/11/2024	Isoraka	01:14
ONG Azafady	15/11/2024	Ambatonakanga	01:15
Plateforme District / Toteny	18/11/2024	Fort Dauphin	01:43
FITEA	18/11/2024	Fort Dauphin	01:43
FAFAFI	18/11/2024	Fort Dauphin	01:15
FPFE	19/11/2024	Fort Dauphin	01:20
AVIA	20/11/2024	Fort Dauphin	00:55

³ En annexes



Plateforme régionale des organisations de la société civile	20/11/2024	Fort Dauphin	00:41
---	------------	--------------	-------

4. Contexte du diagnostic

4.1. Contexte politique et socio-économique

Madagascar compte actuellement 30 millions d'habitants dans laquelle près de 80% de la population vit en milieu rural. Malgré un contexte sécuritaire relativement stable et l'existence de ressources naturelles et d'une biodiversité exceptionnelle, Madagascar est aujourd'hui un des pays les plus pauvres au monde avec un taux de pauvreté monétaire de 80,7% selon la Banque mondiale en 2023. Après avoir subi les effets de la COVID19, l'économie s'est plus ou moins stabilisée : avec une croissance économique de 3,8% en 2023 et une prévision de 4,5% en 2024. En tant que pays insulaire, le pays est frappé de plein fouet par les effets du dérèglement climatique. L'accès à l'eau et à l'énergie devient un défi majeur pour la population. Bien que le pays ait figuré par les pays les plus avancés parmi les pays francophones, l'accès et la qualité de l'éducation à Madagascar laisse aujourd'hui à désirer malgré les efforts à promouvoir le droit à l'éducation, à travers l'adoption de la loi N°2022-018 portant orientation générale du système éducatif à Madagascar (LOSEM). En matière de couverture santé universelle, l'accès aux soins primaires demeure un défi majeur où les couches les plus vulnérables de la population sont laissées pour compte en raison d'un coût inabordable des soins. C'est dans ce contexte que les défenseurs des droits humains œuvrent dans le cadre de leurs actions quotidiennes.

Au niveau de la démocratie, Madagascar a un score de 5,26 moyennant une baisse de 0,44 point par rapport à 2022 le classant comme 7^{ème} pays ayant enregistré le plus de recul en termes de démocratie dans le monde⁴. 2023 et 2024 ont des années électorales : les élections présidentielles au même titre que les élections communales et municipales ont fait l'objet de vives critiques de la part de la majorité des organisations de la société civile. L'espace civique est également obstruée selon l'évaluation faite par Civicus : soit une note de 41/100. Les limitations quant aux manifestations pacifiques, les menaces de représailles ou les actions

⁴ Economist Intelligence Unit, Democracy Index 2023, 2024

directes, la difficulté d'accès à l'information à caractère public, sont le quotidien des organisations de la société civile et des DDH à Madagascar.

4.2. *Focus au niveau national : diversification de la société civile et tension politique*

Centralisation de la gouvernance des OSC

A l'image de la centralisation de l'administration malgache, la société civile ne fait pas exception. A cet effet, au niveau d'Antananarivo, capitale de Madagascar, nous retrouvons une grande majorité de la société civile avec diverses thématiques d'intervention au niveau de la région Analamanga. Au niveau national, notamment à Antananarivo, nous pouvons noter également la présence d'ONG internationales. Ces dernières, grâce à leur ancrage international, sont beaucoup mieux structurées car elles héritent de la culture organisationnelle issue de l'international.

Malgré la diversité et l'accroissement de l'importance de la société civile, force est d'admettre que la gouvernance demeure centralisée. Un participant à un entretien groupé de la Plateforme District des OSC a évoqué l'importance de mettre fin à la centralisation excessive : *“Je vais à présent parler d'un point qui concerne Madagascar en général. Le pays ne changera pas si nous continuons cette centralisation excessive. Les projets et les gouvernements. Je vais prendre un exemple en tant que paysan : si l'arbre pousse c'est par sa racine. Nous pouvons prendre comme parabole le fait que les aides extérieures sont la pluie et le rayon du soleil, mais l'impulsion réelle vient des racines. Et le développement doit être endogène.”* (Plateforme District des OSC, entretien collectif, Fort-Dauphin, Novembre 2024). L'accès aux sources de financement est meilleur pour celles qui sont situées à Antananarivo. Si les OSC régionales disposent de financement, les fonds transitent en général par le biais d'OSC nationales de niveau 3 ou 4 suivant l'étude commanditée par Fanainga en 2020⁵ ayant d'une capacité de financement élevé. Une certaine amélioration se fait néanmoins sentir à travers la mobilisation à la base des OSC du mouvement Rohy ainsi que témoigne un membre de la société civile à Anôsy : *“Nous remercions aussi les appuis venant de MSIS Tatao et de Rohy car du temps de Obs Mada, les jeunes sont devenus dynamiques. Ils ont commencé à avoir de l'audace. En plus*

⁵ GIANFRANCESCO Costantini et Hermès Conseils, Comprendre la société civile malgache et son rôle après la Transition politique, 2020



du projet Rary Aro Mada aussi et l'existence de l'ODH. Cela a vraiment accru la participation citoyenne au niveau d'Antaraminapia. Nous faisons notre maximum pour faire participer les jeunes même dans les endroits les plus reculés.” (Plateforme District des OSC, entretien collectif, Fort-Dauphin, Novembre 2024).

Interpellations récurrentes des OSC nationales face aux dérives institutionnelles

Si auparavant, une grande partie des OSC avaient œuvré dans la prestation de services, beaucoup d'OSC émergent dans la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit. De nombreuses OSC se mettent en consortium pour les actions de plaidoyer et d'interpellation. Nous citerons parmi tant d'autres le consortium d'OSC travaillant dans la thématique de la bonne gouvernance composée par le mouvement Rohy, TI-MG, l'ONG Ivorary, AVG, MSIS Tatao, CCOC, Liberty 32 et formant aujourd'hui un front pour dénoncer les dérives institutionnelles notamment sur la bonne gouvernance, l'impunité, la lutte contre corruption. Un autre consortium beaucoup plus élargi regroupant plus de 50 OSC s'est également constitué pour plaider en faveur de la modification du tracé de l'autoroute reliant Antananarivo et Toamasina. En définitif, les communiqués de presse restent aujourd'hui le principal outil de plaidoyer et d'interpellation de la société civile. Les communiqués connaissent aujourd'hui leur limite, car ils ne captent plus l'attention des audiences cibles mais réussissent quand même à attirer l'attention des médias de l'opposition. De ce fait, une perception partisane des OSC se fait sentir aujourd'hui en raison du caractère interpellatif de leur contenu. Elle est exacerbée par la méconnaissance de la société civile et de son rôle. Sans vouloir être exhaustif, au titre de l'année 2024, les OSC au niveau national ont émis 17 communiqués portant sur l'organisation des élections, l'impunité, l'environnement et la crise énergétique. La liste des communiqués est présentée en annexe du présent rapport.

Burn-out : Lassitude des leaders de la société civile au niveau national

Compte-tenu de la détérioration significative de la situation à Madagascar et de la durée du combat entrepris par les leaders de la société civile, une fatigue physique, mentale et émotionnelle s'est installée au niveau de certains leaders de la société civile à Madagascar. Une défenseuse témoigne de sa fatigue : « *Les campagnes pour la loi, serait-ce possible ? Oui, on l'a commencé déjà. On l'a fait, on l'a refait, on l'a refait, on l'a refait. C'est ce sentiment, en fait. C'est la lassitude. Qui est normal après 14 ans. Il faut normaliser la fatigue de la société*



civile. C'est normal. Surtout quand les choses ne marchent pas dans le sens qu'on veut, malheureusement. On n'est personne quand on est... On est humain. On est humain, donc, mais...Le fait de pouvoir continuer... » (LIFT, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Face à cette lassitude, certains DDH choisissent de pousser la relève et d'autres quittent leur organisation. Les besoins d'écoute et d'appui psychologique ont été longtemps ignorés par les organisations mais sont petit à petit intégrés parmi les priorités des OSC.

4.3. *Focus au niveau régional : La société civile de fort Dauphin déchirée entre soutien et rejet de la présence de QMM*

Encadré: L'implantation de la compagnie Qit Madagascar Minerals au niveau de la région Anôsy

QIT Madagascar Minerals (QMM) est une entreprise minière opérant près de Fort-Dauphin, plus spécifiquement au niveau de Mandena. La compagnie s'est spécialisée dans l'extraction de l'ilménite, permettant de produire du dioxyde de titane utilisé comme pigment blanc dans des produits tels que les peintures et le papier. QMM produit également du zircon, pouvant être utilisé pour l'industrie de la céramique, la chimie et la datation et d'autres utilisations. La société est détenue à 80 % par le groupe minier anglo-australien Rio Tinto et à 20 % par le gouvernement malgache.

Implanté depuis 2005, L'entreprise a un impact significatif sur l'économie locale de la région Anôsy. QMM a réalisé des investissements significatifs à Madagascar, dépassant 1 milliard de dollars depuis 2005, dont 400 millions de dollars consacrés à la construction d'infrastructures partagées via des partenariats public-privé. L'entreprise dit avoir également contribuer à la création de plus de 2 000 emplois directs et indirects, avec une main-d'œuvre composée à 98 % de Malgaches.

En matière de responsabilité sociale et environnementale, l'entreprise s'est engagée dans la gestion de l'eau et le soutien aux communautés locales. Par exemple, l'entreprise a fourni un accès à l'électricité à 80 000 résidents de Fort-Dauphin dans le cadre d'un partenariat avec la JIRAMA, la compagnie nationale d'eau et d'électricité.



Cependant, les activités de l'entreprise ont suscité des préoccupations environnementales et sociales. Des études ont révélé des niveaux élevés de plomb et d'uranium dans l'eau autour de la mine, soulevant des questions sur la gestion des déchets et l'impact sur les communautés locales. ⁶

La société civile à Anôsy est divisée en deux au niveau de la région Anôsy : (i) celles revendicatrices (ii) celles qui sont moins éloquentes mais qui collaborent avec la compagnie minière. Elle est également divisée en deux en raison de l'existence de deux fédérations de la société civile. Ces deux entités disent représenter la société civile lors des rencontres avec les autorités locales.

A titre d'information, les principales revendications de la société civile autour de la compagnie minière sont notamment :

Les promesses tenues d'ordres économiques restées lettre morte par la compagnie minière selon les dires du Président de la plateforme District : « *Le QMM a réalisé une consultation publique. Quand ils l'ont réalisé, ils ont pris beaucoup de choses. Aujourd'hui, beaucoup de choses n'ont pas été réalisées, en tout cas ce qu'ils ont promis de réaliser lors des consultations publiques. Il n'y a rien à cacher. Parmi ces promesses, notamment sur l'emploi. Ils ont promis la priorisation des ressources locales. Beaucoup de nos enfants sont renvoyés de l'entreprise. On a mis en place le MERA⁷. Notamment le principe qui a été mis en place par Rio Tinto à ce moment-là, notamment leur manière de recruter. Mais cela n'a pas été réalisé. Et on oblige les jeunes à faire ce qu'on leur demande de faire sans que cela ne respecte les normes. C'est la même chose pour les contractants, surtout les contractants. Les contractants sont des personnes qui ont travaillé pour QMM avant. S'ils avaient perçu par exemple 5 millions chez QMM avant. Avec le système d'externalisation, et il ne lui reste plus qu'un million sans couverture sociale. Et de plus, le propriétaire du contractant use de népotisme également. Et si vous voulez travailler vous suivez la tendance, sinon vous quittez. La grille indiciaire n'est pas normale. Parmi ces contractants, il y a des gens qui sont là depuis 4 ans voire 6 ans, qui*

⁶ Source: [ALTUK-BRIEFING-UPDATE-ON-QMM-MARCH-2024.pdf](#)

⁷ Maison d'Emploi de la Région Anosy



sont toujours temporaires. On renouvelle leur contrat tous les 3 mois ou 6 mois. » (Plateforme District, entretien collectif, Fort Dauphin, novembre 2024).

En plus des problématiques d'emplois et de marchés, les problèmes d'indemnisation suite à l'expropriation des terrains par la compagnie minière se rajoutent également aux revendications de la communauté locale.

Impacts environnementaux néfastes de QMM au cœur des revendications

Le rejet des eaux usées par la compagnie minière aurait eu également un impact sur l'eau utilisée par les riverains. Un des membres de la Plateforme District rappelle le contexte de cet incident environnemental : *« l'environnement se dégrade. Il y a beaucoup de maladies en ce moment pendant que nous parlons. Il y avait une investigation qui avait été réalisé par Kolo TV ici. Et c'est moi qui ai emmené les journalistes au niveau des fokontany pour les présenter les enfants handicapées. Je ne dis pas ce que c'est QMM mais ce sont des choses qui ne se sont jamais passées auparavant mais une fois que QMM est ici, ils sont apparus. Deuxièmement, les arbres qu'ils plantent. Ce ne sont pas les arbres qui viennent d'ici. Ce sont juste des arbres qui poussent vite. »* (Plateforme District, entretien collectif, Fort Dauphin, novembre 2024).

Suite à une analyse de l'eau utilisée par la population locale, par ANDREWLEESTRUST⁸, les résultats suivants ont été trouvés :

- Confirmation de « l'impact néfaste de la mine QMM sur la qualité de l'eau régionale » (Emerman, 2024) ;
- Augmentation des moyennes géométriques des concentrations totales d'uranium et de plomb, respectivement d'un facteur de 24 et 4,9, entre l'amont et l'aval de la mine QMM. Ces augmentations étaient statistiquement significatives avec un niveau de confiance supérieur à 99,9 % pour l'uranium et à 99,9 % pour le plomb ;
- Augmentation de la concentration en uranium entre l'amont et l'aval d'un facteur de 884 avant et après l'ouverture de la mine, statistiquement significative avec un niveau de confiance de 99,9 % ;

⁸ <https://www.andrewleestrust.org/blog/wp-content/uploads/2024/03/ALTUK-BRIEFING-UPDATE-ON-QMM-MARCH-2024.pdf>



- Concentrations totales de plomb manifestement accrues après l'ouverture de la mine, bien que cette augmentation n'ait pas pu être évaluée quantitativement en raison d'incohérences dans la limite de détection.

Face à ces revendications, la compagnie minière a initié des procédures de médiation pour résoudre ces différends.

Des manifestations se sont tenues au niveau de Fort Dauphin en 2024 et cela a conduit à trois manifestants tués par la Police locale, et des arrestations. Une année après la manifestation, les jeunes ont approché les leaders traditionnels pour intercéder en leur faveur, car ils étaient victimes de chantage par la gendarmerie. Un des membres de la Plateforme District décrit la situation : *« Alors moi, il y a 15 jours, les jeunes d'Anandrano m'ont appelé : « tu es où ? On a besoin de toi car la police nous cherche à 6H du soir ». Ils arrivent à 6h du soir. Et la police est arrivée là-bas et ils ont négocié : donnez-nous 100 000 Ar. Je leur ai dit de partir me voir pour qu'on puisse en parler. Ils sont venus lundi et ont réclamé les 100 000 Ar pour mercredi. Donc ils m'ont raconté, ils étaient 8. Et nous disent ils ont déjà ramené 300 000 Ar X 8 au niveau de la Police. Et j'étais étonné. »* (Plateforme District, entretien collectif, fort Dauphin, novembre 2024).

Nécessité d'élaboration d'une stratégie de protection des défenseurs des droits humains au niveau de la région Anôsy

En plus de présence et de l'impact de la compagnie minière, le contexte sécuritaire est également une grande problématique. Un des membres de la Plateforme régionale précise que : *« Il y a aussi le problème de sécurité dans le sud de Madagascar où il y a les pressions, les répressions, des gendarmes à chaque fois qu'il y a une situation les vols. Je dis par exemple donc tout ça à cause de tout ça les gens ont eu peur de discuter ou de parler n'importe quoi envers tout le monde c'est pour cela que j'ai dit qu'il faut qu'on on va faire des formations aux communautés des droits de l'homme quels sont leurs droits et qu'est-ce qu'ils devraient faire pour défendre leurs droits. »* (Plateforme régionale, entretien présentiel, Fort Dauphin, novembre 2024). Ce qui a amené à l'élaboration d'une stratégie de protection des défenseurs des droits humains.



4.4. Écarts entre le niveau national et la région Anôsy

Meilleur accès aux ressources par les OSC au niveau central

Incontestablement, les OSC au niveau central disposent d'un meilleur accès aux ressources leur permettant de protéger leurs organisations et leurs membres. En plus de l'accès au financement et l'appui technique de Fanainga, elles bénéficient de l'assistance et de l'expertise des ONG internationales comme Internews, Natural Justice et TI-MG. Ces dernières peuvent également mobiliser les organisations internationales comme PPLAAF, Amnesty international ou encore Frontline Defenders. Grâce à cela, les OSC au niveau central ont accès à une assistance juridique (avocat), des formations pointues sur la protection digitale, l'autoprotection en matière de DDH, les financements permettant l'acquisition de matériels de sécurité. De plus, ces mêmes OSC ont l'avantage d'avoir un soutien indéfectible de la communauté internationale (CI) à l'exemple d'un communiqué de la CI conjoint défendant l'ancienne directrice Exécutive de TI-MG et du PCA de l'ONG. Les ONG internationales disposent également des moyens financiers pour prendre en charge la santé mentale et psychologique de leurs membres. Ce qui n'est pas le cas et ne semble pas être dans la priorité des OSC au niveau local.

Culture de la peur et des représailles

Tant au niveau national que régional, la peur de dénoncer envahit les défenseur·se·s des droits humains. Au niveau des jeunes qui s'expriment sur les réseaux sociaux, la peur est omniprésente : *« Alors, il dit en fait que les jeunes à Fort Dauphin, ils ont peur de dénoncer les cas aujourd'hui. Et s'ils dénoncent, c'est par le biais de la Plateforme Régionale de la société civile qu'on a rencontré. Et c'est eux qui dénoncent. Mais de façon générale, les besoins qu'ils ont exprimés sont notamment la formation en plaidoyer. Il y a une culture de peur. Quand les jeunes dénoncent, ils reçoivent des sms et des appels. »* (Plateforme District, entretien collectif, Fort Dauphin novembre 2024).

Les Plateformes deviennent alors l'interface pour les dénonciations face à cette peur : *« Donc en fait, il y a des gens qui veulent dénoncer mais qui dénoncent indirectement car ils n'osent pas. Ils se réfugient derrière les plateformes. Par exemple la Plateforme de la société civile. Ils rapportent les faits au niveau du Président de la plateforme de la société civile. Les gens essaient de ne pas dénoncer directement. »* (AGNAMI, entretien présentiel, Fort Dauphin, novembre 2024)



***ETAT DES LIEUX
DE LA PROTECTION DES DÉFENSEUR.S.E.S
DES DROITS HUMAINES ET DES
LANCEUR.S.E.S D'ALERTE
À MADAGASCAR***

En se basant sur l'approche intégrale de notre méthodologie, cet état de lieux de la protection des défenseur·se·s des droits humains et des lanceur·se·s d'alerte à Madagascar a concentré l'analyse sur cinq points cardinales : le cadre juridique et institutionnel, les mesures de sécurité et protection, l'aspect organisationnel, le relationnel et finalement le psychosociale. Dans le but de diagnostiquer les différents aspects qu'influencent la protection des défenseur·se·s des droits humains et des lanceur·se·s d'alerte. Chaque aspect est abordé suivant un même esprit, l'analyse des outils ou des pratiques existantes ; les besoins exprimés par les acteurs et ceux constatés par les consultant·e·s lors du terrain et de l'analyse ; puis finalement les bonnes pratiques qui peuvent être mis au profit de tous les acteurs et actrices de la société civile concernée

5. Cadre juridique et institutionnel de la protection des défenseur.es des droits humains à Madagascar

Le cadre juridique et institutionnel représente l'assise principale de la défense des droits humains, mais également des défenseurs de ces droits humains. Légalement, peu des ressources existent pour protéger les droits et des défenseurs, en revanche le cadre institutionnel, en voies de développement dans la capitale, mais aussi dans les régions, commence à se montrer comme un véritable appui pour la défense des droits humains.

5.1. *Cadre légal et réglementaire*

Faible encadrement de la protection des défenseurs des droits humains par la législation nationale

La législation malgache prévoit quelques dispositions en faveur de la protection des défenseurs des droits humains. En premier lieu, le code pénal prévoit à travers l'article 374 modifiée, des sanctions contre les représailles exercées par des individus ou des entités, qu'elles soient dirigées contre des témoins, dénonciateurs, experts ou agents publics chargés de faire appliquer la loi sur la lutte contre la corruption (LCC). De plus, les articles 58 et 59 de la loi n°2016-020 confèrent au BIANCO et aux juges le pouvoir de mettre en place des mesures de protection pour les dénonciateurs et témoins exposés à des représailles. Par ailleurs, les articles 5.6 et 5.7 de la Convention de l'Union Africaine recommandent l'adoption de « mesures législatives et autres » afin d'assurer leur protection. Bien que ces dispositions existent pour protéger les

¹ Conseil et soutien sur la promotion de la participation sociale et politique dans les communes partenaires à Madagascar



lanceurs d'alerte et les témoins contre les représailles, leur mise en œuvre reste presque inexistante.

Toujours est-il qu'en plus de l'insuffisance d'encadrement de la protection des défenseurs des droits humains, aucun texte réglementaire ne vient préciser les modalités opératoires de ces mécanismes de protection des dénonciateurs et des témoins. Leur application reste ainsi une question repoussée aux calendes grecques. Mais surtout, il importe également de rappeler que le champ d'action des défenseurs des droits humains ne se limite pas uniquement à un acte de témoignage ou de dénonciation. Ce qui laisse ainsi les DDH vulnérables face aux représailles juridiques. In fine, force est de constater que la reconnaissance des DDH et de leurs droits est minime.

Projet/Proposition de loi sur la protection des défenseurs des droits humains et des lanceurs d'alerte bloqués par l'absence d'une définition commune et acceptée par tous des défenseurs

Face à ces lacunes juridiques, la société civile entreprend jusqu'à présent un plaidoyer pour l'adoption d'une loi sur la protection des défenseurs des droits humains et les lanceurs d'alerte. Deux projets de texte ont été mis sur les rails de l'engrenage législatif. Il s'agit en l'occurrence d'une part de la Proposition de loi N°004/2022/PL relative aux défenseurs des droits de l'Homme à Madagascar, portée par le député Andriambelosoa Heriniaina élu dans le district d'Antananarivo Avaradrano et d'autre part de l'avant-projet de loi pour la protection des DDHLA porté par le ministère de la justice, et appuyé par la société civile avec les institutions en charge de la défense des droits humains.

Les deux projets de texte diffèrent dans leur contenu. La proposition de loi vient détailler les possibilités de liste d'individus et d'organisations pouvant être considérés comme défenseurs des droits humains tandis que l'avant-projet de loi reprend une définition générique englobante. La proposition de loi ne prend pas en compte la définition des lanceurs d'alerte à l'inverse de l'APL. Au niveau de la reconnaissance des droits des DDH, la proposition de loi va plus en détail tandis que l'APL aborde sommairement les droits en question. Les deux types de projets de texte viennent néanmoins définir les obligations de l'Etat/autorités publiques.

Puisque le plaidoyer pour l'adoption d'un cadre juridique sur la protection des défenseurs de droits humains et des lanceurs d'alerte dure depuis des années, et après avoir rencontré un point



de litige avec le ministère de la justice, la société civile a décidé de collaborer avec un parlementaire pour l'adoption d'un nouveau texte. Les points de désaccord autour de l'adoption du texte se situent au niveau de la définition des défenseurs des droits humains et des lanceurs d'alerte. Selon la directrice exécutive de TI-MG, *“Le défenseur des droits humains, il est plus dans la protection des droits fondamentaux et d'un activisme sur le long terme. Mais le lanceur d'alerte n'a pas aussi à être lanceur d'alerte à vie, je veux dire.”* Le ministère de la justice face à la prolifération d'acteurs s'arrogeant le titre de défenseurs des droits humains et de lanceurs d'alerte, préconise la rédaction de deux textes séparés.

Le tableau ci-dessous dresse un comparatif assez sommaire des deux projets de texte :



Proposition de loi relative aux défenseurs des droits de l'homme à Madagascar	Avant-projet de loi pour la protection des DDHLA
Définition détaillée des termes “défenseurs des droits de l'Homme” avec une liste non exhaustive de catégories d'individus	Définition générique des termes défenseurs des droits humains et des lanceurs d'alerte
Reconnaissance des droits des DDH: (i) promouvoir et protéger les droits de l'Homme et les libertés fondamentales (ii) constituer des groupes d'association et des organisations (iii) solliciter, recevoir et utiliser des ressources (iv) recevoir, rechercher et disséminer des informations (v) élaborer, défendre des idées dans le domaine des droits de l'Homme (vi) communiquer et échanger avec les organisations non gouvernementales, gouvernementales et intergouvernementales (vii) accéder, de communiquer et de coopérer avec des organes et mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'Homme (viii) participer aux affaires publiques (ix) réunion pacifique (x) représenter et défendre les intérêts d'autrui (xi) circuler librement (xii) respect de la vie privée (xiii) être protégé contre les diffamation et les stigmatisations (xiv) exercer ses droits culturels et son droit à l'épanouissement personnel (xv) un recours effectif et à une pleine réparation	Reconnaissance des droits des défenseurs des droits humains : accès à l'information, dénonciation (doléances, observation), accompagnement, appui, orientation et conseil à toutes les personnes ayant un droit bafoué, protection contre les intimidations, les représailles et les discriminations
Néant	Définition d'un régime particulier des lanceurs d'alerte
Responsabilité des DDH et des libertés fondamentales	Responsabilité des défenseurs des droits humains
Obligation de l'autorité publique	Obligations de l'Etat
Néant	Mécanisme de protection des défenseurs des droits humains
Dispositions finales : sanctions	Dispositions finales

5.2. *Cadre institutionnel*

Le Madagascar compte avec une série d'institutions représentatives jouant un rôle fort dans la défense des droits humains, et ce au niveau national ou international. Nous présentons une liste des acteurs principales dans le domaine :

¹ Conseil et soutien sur la promotion de la participation sociale et politique dans les communes partenaires à Madagascar



Au niveau régional et international

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Le **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)**, créé en 1993, est l'entité principale des Nations Unies chargée de promouvoir et de protéger les droits humains dans le monde. Basé à Genève, il travaille à surveiller les violations des droits humains, fournir une assistance technique aux États, et sensibiliser sur les normes internationales des droits humains. Le HCDH soutient les mécanismes des Nations Unies tels que le **Conseil des droits de l'homme** et les **procédures spéciales**, tout en jouant un rôle clé dans la mise en œuvre des traités internationaux sur les droits humains. Il agit également pour renforcer la capacité des individus et des communautés à défendre leurs droits, et fournit une assistance concrète aux victimes de violations.⁹

PPLAAF, ou Plateforme de Protection des Lanceurs d'Alerte en Afrique.

Le **PPLAAF** (Platform to Protect Whistleblowers in Africa) est une organisation non gouvernementale (ONG) créée en **2017**. Son objectif principal est de protéger et d'assister les lanceurs d'alerte en Afrique, tout en soutenant leurs efforts pour révéler des informations dans l'intérêt public (corruption, violation des droits humains, crimes environnementaux, ...). Le PPLAAF fournit un cadre sûr pour les lanceurs d'alerte afin qu'ils puissent partager des informations sensibles sans craindre de représailles. Sa mission et ses objectifs sont de protéger les lanceurs d'alerte, promouvoir le renforcement du cadre juridique.¹⁰

Frontline Defenders

Frontline Defenders, est une organisation internationale dédiée à la protection des défenseurs des droits humains exposés à des menaces en raison de leur engagement. Elle fournit une assistance pratique et urgente, comme des aides financières, des formations en sécurité physique et numérique, et du plaidoyer auprès des institutions internationales pour sensibiliser à leur situation. Active dans le monde entier, particulièrement dans les zones à haut risque, l'organisation soutient des défenseurs impliqués dans des causes variées, telles que les droits civils, les droits des femmes, des populations indigènes et environnementales. Reconnu pour

⁹ <https://www.ohchr.org/fr>

¹⁰ <https://www.pplaaf.org/fr/notre-mission.html>



son impact, Front Line Defenders agit dans un esprit de solidarité et veille à garantir la sécurité et l'efficacité des acteurs qu'elle accompagne. L'organisation a entrepris des formations à Madagascar destinés aux défenseur.es des droits humains à Madagascar et a appuyé la cause et participé à la protection de nombreux défenseur.es de droits humains à Madagascar.¹¹

Amnesty International

Amnesty International est présente à Madagascar, où elle documente et dénonce des abus liés aux droits humains, en collaborant souvent avec des ONG locales. Les thématiques principales de son intervention incluent l'appui et la protection des défenseurs des droits humains et de lanceurs d'alerte.

Au niveau national

Commission Nationale Indépendante des Droits Humains

La CNIDH ou Commission Nationale Indépendante des Droits de l'Homme a été instituée par la Loi n°2014-007 du 22 juillet 2014. Elle est opérationnelle depuis le 13 octobre 2016, date de prestation de serment de ses onze (11) membres. C'est un organe spécialisé chargé de la Promotion et de la Protection des Droits de l'Homme à Madagascar.¹²

La Commission est composée d'un Président et de 10 membres portant le titre de Commissaire, à savoir :

- Un(e) représentant (e) des associations œuvrant dans la protection des droits de la femme;
- Un(e)représentant(e) de l'Ordre des Avocats ;
- Un(e) (1) représentant(e) de l'Ordre des Journalistes;
- Un (e) représentant (e) de l'Assemblée Nationale et un (e) représentant(e)du Sénat, désignés respectivement par le Bureau Permanent de chaque Chambre;
- Un (e) représentant (e) de l'exécutif ayant voix consultative, désigné par le Premier Ministre.

¹¹ <https://www.frontlinedefenders.org/fr/location/madagascar>

¹² <https://www.cnidh-madagascar.org/cnidh/>



- Un(e) professeur de droit d'universités publiques désigné par le corps professoral d'appartenance ;
- Un(e) (1) représentant (e) des associations œuvrant dans la protection des droits de l'enfant
- Un(e) représentant(e) des associations œuvrant dans la protection des droits des personnes vivant avec handicap ;
- Deux représentants (es) des Organisations Non Gouvernementales œuvrant dans la défense des Droits de l'Homme

Le processus de nomination de la société civile au sein de l'institution a fait l'objet de nombreux litiges. A ce jour, les représentants de la société civile ne sont pas encore reconnus par ses pairs. La société civile dénonce le manque d'inclusivité dans l'élection des membres du bureau permanent.

Le HCDDDED :

Le Haut Conseil pour la Défense de la Démocratie et de l'État de Droit (HCDDDED) est un organe constitutionnel indépendant à Madagascar, institué par l'article 43 de la Constitution et régi par la loi n°2015-001 du 12 février 2015. Il a pour mission principale d'observer le respect de l'éthique du pouvoir, de la démocratie et de l'État de droit, ainsi que de contrôler la promotion et la protection des droits de l'homme.

Le HCDDDED veille notamment à :

- Assurer le respect effectif des valeurs démocratiques et de l'éthique ;
- Promouvoir et protéger les droits fondamentaux ;
- Garantir le respect de l'État de droit et de la bonne gouvernance ;
- Formuler des recommandations utiles à toute institution, organisme ou entité publique ou privée dans le cadre de ses attributions.

En matière de promotion des droits humains, le HCDDDED joue un rôle crucial en sensibilisant les citoyens, notamment les jeunes, à l'importance de la démocratie et des droits fondamentaux. Par exemple, des actions de sensibilisation ont été menées à Toamasina pour encourager l'engagement des jeunes dans la promotion de la démocratie.



De plus, le HCDDDED collabore avec d'autres institutions, telles que la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), pour renforcer la démocratie à Madagascar, notamment en période électorale.

Ainsi, le HCDDDED joue un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits humains à Madagascar, en veillant au respect des principes démocratiques et en sensibilisant la population à l'importance de ces droits.

Cadre opérationnel mis en place par la société civile :

En l'absence d'un texte sur la PDDHLA, les OSC malagasy ont pris l'initiative de mettre en place des mécanismes opérationnels visant à protéger les DDHLA. TI-MG et MSIS Tatao sont les OSC précurseurs de ces initiatives, à savoir :

- la Maison des lanceurs d'alerte (MLA) – TI MG

D'une part, TI-MG a mis en place la maison des lanceurs d'alerte. La directrice exécutive de TI-MG de dire présenter le mécanisme en question : *“Qui est en fait un mécanisme de protection des lanceurs d'alerte. Dans la mesure où nous n'avons pas encore de lois qui protègent. Et donc l'idée c'est de faire déjà une levée de fonds pour donner la possibilité de payer un avocat. Aussi de protéger le lanceur d'alerte s'il faut protéger sa maison, son entourage, sa famille. S'il faut le déplacer d'une ville à l'autre, s'il faut l'envoyer à l'extérieur. Et prévoir aussi tout ce qui est protection, accompagnement psychologique, etc. Ou s'il perd son emploi, qu'est-ce qu'on fait, etc.”* (TI-MG, Entretien, novembre 2024)

- le Réseau Miaro – MSIS Tatao

D'autre part, nous avons également le réseau MIARO comme mécanisme de protection des DDH qui a été mis en place par l'association MSIS Tatao.

L'association décrit le mécanisme comme suit : *« Parce qu'on a déjà établi au sein de Msis Tatao, nous avons déjà proposé quelques structures. Par exemple, il y a un système d'inscription, un signalement, nous avons déjà un numéro vert par lequel les citoyens peuvent appeler pour signaler des cas de violation de droits vis-à-vis des défenseurs des droits humains. Ou des lanceurs d'alerte. Par exemple, même des simples citoyens qui sont menacés parce qu'ils se sont engagés civiquement. Donc, ils sont considérés comme des lanceurs d'alerte. Et*



après, il y aura une structure qui va délibérer de l'aide à octroyer à cette personne. Par exemple, est-ce qu'on va lui octroyer une assistance physique, une assistance psychologique, est-ce qu'on va le déplacer parce qu'il y a vraiment urgence, il y a une menace de mort, est-ce que la personne va être ruinée, est-ce qu'il a besoin de soutien économique pour sa famille, etc. Et après, il y aura des collaborations avec une sorte de cellule de veille. Par exemple, les forces de défense nationale qui vont aider dans les investigations.” (MSIS Tatao, Entretien, novembre 2024)

Ces deux mécanismes bien qu'ils aient le mérite d'exister sans pour autant être réellement opérationnels, ont un besoin de renforcer leur coordination, notamment sur les services proposés, les zones d'intervention et la complémentarité des deux dispositifs.

▪ **L'Observatoire national des droits de l'Homme (ONDH) – PFNOSCM**

L'Observatoire National des Droits Humains Madagascar a été le fruit du projet Rary Aro Madagascar, « Soutien à la protection des jeunes défenseurs des droits humains et consolidateurs de la paix, gage de la paix sociale et de la cohésion communautaire ». Il a été mis en place grâce au partenariat du Haut-Commissariat des Droits de l'Homme à Madagascar et de la Plateforme Nationale des Organisation de la Société Civile (PFNOSCM)/ Vohifiraisana à travers le projet Rary Aro Mada. Au niveau régional, l'ONDH est en lien avec l'ORDH.

Comité de paix : Le projet Rary Aro appuyé par l'UNESCO consiste à créer un réseau de Défenseurs des droits humains. Le projet a organisé la tenue de Bootcamp ciblant les jeunes DDH. Il a permis la constitution des comités de Paix au niveau local. Ces comités travaillent en étroite collaboration avec l'ONDH.

• **Le projet "Boucliers de la Justice"- Nifin'akanga**

Boucliers de la Justice, est une initiative en appui aux défenseurs des droits humains menée par l'ONG Nifin' Akanga. L'initiative vise à mettre en lien un pool d'avocats avec des défenseurs des droits humains confrontés à des défis juridiques.

▪ **Dina et leaders traditionnels :**

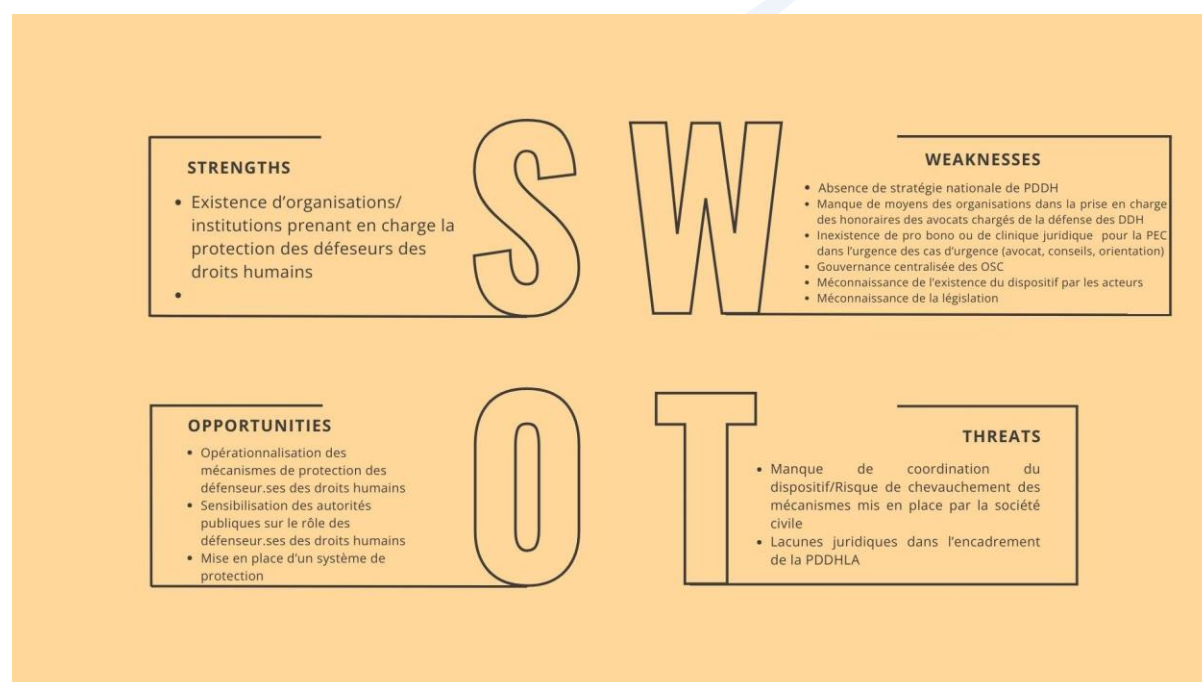
Pour la région Anôsy, les leaders traditionnels (Toteny) jouent un rôle crucial dans la protection des DDH. Les leaders traditionnels font partie intégrante de la société civile. Ils sont craints et



respectés par les autorités locales. En outre, les Dina ou convention collective contribuent à résoudre les litiges au niveau des communautés.

Synthèse et analyse SWOT

Ci-après une analyse SWOT du dispositif organisationnel/institutionnel pour la protection des défenseurs des droits humains à Madagascar :



6. Diagnostic des mesures de sécurité et protection

Dans le contexte actuel de Madagascar, les défenseurs et défenseuses des droits humains sont confronté·e·s à un sentiment d'insécurité en raison de leur engagement au sein de la société civile : « *je ne me sens pas en sécurité chez moi, je sais qu'il y a aucune loi qui me protège* » (Anonyme, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Ce sentiment d'insécurité est partagé par plusieurs acteurs et actrices de la société civile, sans que les raisons de cette insécurité soient clairement dévoilées par les intervenant·e·s. Malgré la difficulté à exprimer leurs craintes et à nommer l'origine de ces craintes de façon précise, la peur est ancrée dans leur quotidien et a un impact direct sur leurs activités. Cette répression en quelque sorte invisible, mais présent, a poussé certaines associations et individus à mettre en place des mesures pour assurer leur sécurité et la protection des équipes qui travaillent avec eux : des

formations en sécurisation de données, à la mise en place de caméras de surveillance en passant par des protocoles d'intervention. La panoplie de mesures demeure certes réduite en comparaison à d'autres contextes, et les capacités assez limitées, toutefois la prise de conscience des besoins de protection est de plus en plus présente.

6.1. *Menaces et violences : une société civile sous-pressure*

Lors du travail de terrain, nous avons tenté de recenser des situations qui pourraient constituer des menaces ou des violences vis-à-vis des acteur·ice·s concerné·e·s, toutefois cette recension a été fortement contrainte par le manque généralisé de base de données, mais aussi par l'absence de dénonciation publique des actes. Malgré les réticences et les difficultés d'une telle collecte de données nous avons pu établir une typologie des violences vécues par les défenseur·se·s des droits humains et des lanceur·se·s d'alerte à Madagascar, que cela soit à la capitale que dans la région concernée par le terrain, Fort Dauphin.

Violences physiques : les défenseur·se·s des droits humains et des lanceur·se·s d'alerte sont confronté·e·s à plusieurs niveaux de violences physiques. Un des représentantes de Liberty 3d2 nous raconte un cas typique d'agression : « *L'un des observateurs des élections a constaté des irrégularités dans le scrutin, la personne a voulu dénoncer ces irrégularités, l'auteur l'a tapé, il l'a donné une claque, c'était le délégué des candidats à l'élection. Il y a eu des tensions pendant des semaines* » (Liberty 52, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Les agressions peuvent entraîner des conséquences beaucoup plus graves pour les dénonciateur·se·s, allant notamment jusqu'à l'assassinat ou la tentative d'assassinat : des tentatives homicides déguisées en accidents, des assassinats par des coups de feu dans les régions de l'intérieur, des incendies criminels, etc. Les violences frappent également à des collectifs spécifiques comme les journalistes qui révèlent des affaires « *la violence est très présente pour les journalistes et les lanceurs d'alerte, ils subissent des campagnes de dénigrement, des agressions dans la rue* » (Internews, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Selon les chiffres fournies par Internews sur leur dernière étude sur les agressions à des professionnels : « *51% des journalistes enquêtés ont subi des violences psychologiques ; 9% des violences physiques ; 9% des menaces de mort* » (Internews, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024).



Violences institutionnelles : les organisations dénoncent la persécution des membres de la société civile et des lanceur·se·s d'alerte par le système en place : des arrestations suite à la dénonciation publique, l'activation des affaires closes à leur égard, des menaces d'emprisonnement, des emprisonnement, des pressions de la part de la police ou de la part du système judiciaire *Dans le cadre de l'affaire des litchies*¹³ (ndlr : soupçons de corruptions dévoilées par une enquête de Transparency International Initiative Madagascar) *notre directrice a été auditionnée, on a vécu beaucoup des pressions à ce moment. C'était de la violence morale, on n'a pas senti la violence physique. A chaque investigation, il y a toujours ce risque de se faire harceler, des menaces, des investigations judiciaires contre les journalistes, des appels menaçants, invectives en public, etc. par les personnes touchées par les investigations, leur entourage ou les institutions concernées* » (TI-MG, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Les intervenant·e·s ont également abordé les différents décès de personnalités dans les prisons après des arrestations pour des affaires de dénonciation. Notamment l'affaire d'accaparement de terres dans la région de Nosy-be dénoncée par la chanteuse féministe Ninie Doniah, décédée en prison alors qu'elle purgeait une peine de « 19 mois de prison pour trouble à l'ordre public et atteinte à la sûreté de l'Etat. »¹⁴. Les journalistes font également l'objet de persécution institutionnelle lorsqu'ils publient des informations sur des sujets sensibles, notamment le cas de « Patrick Raharimanana qui a publié des informations publics autour du calendrier du président qui lui a valu être poursuivi et une peine de cinq ans de prison avec sursis. La loi sur la liberté de presse est limitée par 'l'intégrité de l'Etat' qui n'est pas du tout expliquée dans le texte » (Internews, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Les représailles juridiques et judiciaires ont été spécialement mis en avant par tous les acteurs et actrices dans la capitale, et alors que dans la région d'Anôsy les représailles ne seraient pas d'ordre juridico-judiciaire mais plutôt sociale et économique, ainsi que des violences physiques.

Violences verbales : selon les intervenant·e·s les menaces comportent une grande partie des violences mises en avant, que cela soit par des moyens électroniques (réseaux sociaux, WhatsApp, téléphone, médias, etc.) ou de façon directe lors des interpellations publiques ou en

¹³ https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/11/13/madagascar-enquete-sur-le-commerce-de-litchi-sur-fond-de-soupcons-de-corruption_6149677_3212.html

¹⁴ <https://la1ere.francetvinfo.fr/mayotte/madagascar-tristesse-et-colere-apres-la-mort-de-la-chanteuse-ninie-doniah-1445309.html>



privé. Ces menaces prennent souvent la forme de l'intimidation directe : *« si tu parles je vais faire cela ou ceci, je connais celui-ci ou celui-là, notamment des magistrats, des maires, etc. »* (Transparency, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). L'intimidation peut non seulement concerner les défenseur·se·s mais aussi leurs familles, qui sont menacés et qui peuvent faire également la pression sur les défenseur·se·s à leur tour par peur. Les violences verbales peuvent également prendre la forme du harcèlement sur les réseaux sociaux que ce soit avec des menaces, avec des tentatives de discret public, des insultes, des accusations de trahison, etc.

Violences sexistes : Les violences verbales intègrent souvent le sexisme lorsque l'objet du harcèlement est une femme : *« Alors le problème avec les femmes très visibles à Mada, c'est qu'on est très attaquées par des propos déjà hyper sexistes malheureusement il existe un discours très violent envers les femmes. J'ai vu ça pendant les élections, mais je vois ça sur la plupart des amies qui gèrent des associations ou qui ont géré des associations. On a toutes eu ce même problème. On est attaquées parce qu'on est une femme, donc toutes les vulnérabilités de femmes sont utilisées contre les femmes : insultes rattachées à la prostitution, rattachées au caractère prétendument tyrannique des femmes, le caractère hormonal lié au cycle menstruel, etc. Et aussi au fait que parce qu'on est femme, donc on doit jouer un rôle spécifiquement féminin dans la société. Nous, par exemple, on est beaucoup à ne pas être mariées, on n'a pas d'enfants. Et là, ça devient aussi un autre problème parce que femme pas mariée, pas d'enfants, donc femme un peu folle peut-être. Vous n'êtes pas en train de faire le rôle que vous devez faire dans la société. »* (Transparency, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Les violences ne proviennent uniquement des réseaux sociaux, il s'agit également de violences médiatiques fortement relayées par les médias. L'engagement des femmes dans la défense des droits humains ou de la nature a des conséquences différentes à celle des hommes en raison du contexte patriarcale, selon le représentant de Natural Justice : *« Parce que vous savez un peu la situation par rapport au patriarcat qui est encore une réalité vraiment visible à Madagascar. Il y a des conséquences sociales qui sont très fortes, quoi »* (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Pour restreindre les conséquences négatives souvent, les femmes construisent leur revendication de façon collective pour s'exposer moins aux risques, ce qui se présente une véritable stratégie de protection dans des lieux reculés selon lui : *« mon avis personnel par rapport à la réduction des risques, c'est que si les femmes se*



comportent en collectif dès le début et continuent jusqu'à la fin, je pense qu'il y a quand même quelque part une réduction des risques. » (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024).

Violences sexuelles : Nous n'avons pas détecté des cas de violence sexuelle dans le cadre de notre enquête, toutefois il ne faudrait pas éliminer la possibilité de que ce genre de problématique existe, mais qu'elle soit encore peu dénoncée – comme c'est souvent le cas au niveau international. Surtout si on tient en compte que la question des violences sexuelles demeure un sujet très important dans la région voisine : *« Alors, par rapport au cas de Madagascar, je ne pense pas que nous, défenseurs, nous ayons déjà contacté officiellement par rapport à ce sujet, mais si on se réfère par rapport au contexte de l'organisation au niveau africain, il y a eu beaucoup de cas de violences sexuelles sur les défenseuses. Je pense qu'il serait intéressant de montrer l'existence de contraintes de nature sexuelle »* (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

Violences économiques : certains acteurs mettent en avant les violences économiques qu'ils peuvent vivre dans leur quotidien, notamment dans la région d'Anôsy, lors des déplacements les associations peuvent être contraintes à « donner de l'argent » à des « voleurs de zébu » pour pouvoir transiter dans leurs zones. Les voleurs de zébu contrôlent certaines régions et *« demandent de l'argent, ou parfois des munitions pour leurs armes aux associations qui travaillent dans le coin. Nous entretenons de bons rapports avec eux, cela leur convient qu'on travaille dans la région »* (Anonyme, entretien présentiel, novembre 2024). Ces bons rapports permettent aux associations de travailler dans des régions peu accessibles pour d'autres acteurs, même s'ils refusent d'opter vis-à-vis de ce type de demandes. D'autres formes de violence économique peuvent être mises en avant, notamment liées aux pertes économiques des lanceurs et lanceuses d'alerte lors des procès à leur rencontre : *« il y a des nombreuses pertes économiques pour ces personnes qui doivent faire des aller-retour au tribunal en payant les frais de transport et perdant des jours de travail rémunérée, il y a aussi les frais d'avocat, etc. »* (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, 2024). En parallèle, dans certains cas les lanceurs d'alerte subissent des pertes économiques à la suite des dégradations de leurs champs, de leurs commerces, des intrusions illégales, voir l'incendie criminel de leurs maison ou terres.



Violences numériques : Différentes formes de violences numériques ont été recensées, notamment des piratages à plusieurs niveaux (comptes associatives des RRSS, comptes personnelles, site webs attaquées, etc.). Des organisations comme Ivorary ou l'observatoire Safoi affirment avoir été victimes de piratage : *« ils ont réussi à intégrer le compte et après ils ont bloqués tout le monde, y compris les administrateurs de la page. Après ils publiaient n'importe quoi ! carrément des filles, de la pornographie »* (Ivorary, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). En parallèle des actions de piratage ou de sabotage en ligne, les membres de la société civile sont fortement inquiets par les différentes suspicions d'être « sur écoute » de la part des institutions publiques. *« Pendant la période des élections nous étions sur écoute, il y avait un écho lorsqu'on s'appelle »* (Anonyme, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Ces suspicions se sont accentuées lors des rumeurs d'achat, du logiciel espion « Prédateur » un puissant outil de surveillance.

Conscience des risques

« Toute vérité n'est pas bonne à dire »

(Avia, entretien présentiel, Fort Dauphin, novembre 2024)

À la suite des divers entretiens, l'un des constats majeurs a été **l'absence de prise de parole publique autour des menaces, des représailles et des violences** vécues par les défenseur·se·s des droits humains : *« mon premier réflexe a été d'en parler à peu de gens, des amis proches, mon mari, mais je n'en ai pas parlé à ma famille de cela »* (Anonyme, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). La peur de nouvelles représailles empêche beaucoup d'entre eux de prendre de telles dispositions. Les victimes préfèrent « calmer le jeu », se retirer souvent de l'espace public, allant jusqu'à parfois à s'exiler si le danger est élevé. Le secrétisme qui entoure les représailles et les violences a des conséquences directes sur la prévention des violences mais également sur la capacité des associations à retracer la situation des défenseur·se·s des droits humains à Madagascar par manque de données concrets lié au silence, même au sein d'une même organisation.

Le climat de peur et d'impunité installé dans la société civile, dans les voix dissidentes et même chez le citoyen lambda, il est tangible et a un impact direct sur les activités des associations : *« C'est difficile de toucher certaines thématiques, notamment la démocratie, ou d'organiser des actions pertinentes, parce que même les membres, ils ont peur de franchir une certaine*



limite. Il y a beaucoup d'autocensure par rapport à ça, par peur de représailles. » (Liberty 32, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024) Mais aussi des individus qui préfèrent taire certaines informations pour éviter les risques : *« on a peur de s'exprimer, même les responsables de lutter contre la corruption ont eux aussi peur, peur des représailles, des conséquences pour leurs familles, ils ne dénoncent pas car l'auteur est riche, ou a de l'influence »* (Avia, entretien présentiel, Fort Dauphin, novembre 2024). Certains acteurs parlent d'une intériorisation du risque ce qui provoque une auto-censure continuelle, presque invisibilisée : *« tu fais attention à ce que tu dis, à ce que tu fais devant un certain public, on limite nos intervention publiques »* (Ivorary, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

La gestion de la prise de risques est assez aléatoire dans les diverses organisations, peu d'entre elles ont porté des réflexions sur la prise de risques en raison de leur engagement politique, associatif, environnementale, ou comme simple citoyen qui veut dénoncer une injustice. *« Nous avons jamais discuté en réunion de coordination sur la prise de risques, on est là par conviction, on est tellement engagées qu'on est immunisées »* (Ivorary, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024), toutefois ces mêmes personnes sont conscientes que le danger est présent car elles le définissent de façon concrète *« à Madagascar, tu ne connais pas qui est ton ennemi, il n'y a pas de affrontement direct, mais de façon indirect »* (Ivorary, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024).

En définitive, il existe une conscience assez généralisée des risques encourus, des violences continues qui subissent les « outsiders » et de la présence d'un climat de peur aux représailles qui réduit le champ d'action, la liberté de parole, d'association et d'accès à l'information. Toutefois, remarquons que les risques encourus diffèrent en fonction des régions et en fonction de individus, la région d'Anôsy par exemple est confronté à un risque majeur que la capitale en raison des caractéristiques propres de la région – notamment la présence des « voleurs de zébu », des conflits autour de l'exploitation des ressources naturelles, des difficultés d'accès aux droits socio-économiques basiques, de la présence d'une justice traditionnelle et le vide juridique, la composition sociale, etc. Dans ce sens, les capacités de protection sont tout aussi différentes en raison du manque de capacités de la société civile, des risques de sécurité, etc.



6.2. *La prévention des risques, un domaine peu investi*

Bien que la prise de conscience soit présente, peu d'associations, défenseur·se·s des droits humains et des lanceur·se·s d'alerte ont investi la prévention comme un outil de protection des intervenant·e·s, et que cela soit dans l'analyse du contexte, ou la mise en place de stratégies d'acceptation et de dissuasion permettant de diminuer les risques.

L'analyse du contexte et de risque régulier, un outil précieux

Peu d'associations effectuent des analyses de contexte assez régulièrement afin d'éviter des risques et de connaître la situation en profondeur, uniquement 15% des associations consultés le font de façon régulière, tandis que 25% ont réalisé des analyses dans le cadre de l'un ou l'autre projet sans que cela soit devenu une activité régulière. Le restant des associations et de collectivités ne réalisent des analyses du contexte et des risques. Cette méthodologie a tendance à être implantée davantage dans les organisations internationales qui comptent avec une filiale malagasy, notamment *Transparency International*, *Natural Justice* ou encore *Internews*. Bien que certaines associations ne le fissent que par projet, l'analyse de risques est devenu obligatoire actuellement, notamment le cas de Transparency : *« on a commencé ça cette année avant on le faisait par projet parce que c'était demandé maintenant ça devient une exigence en interne. Donc, on le fait par secteur mais aussi on le fait pour l'ensemble de Madagascar : les secteurs sociaux, la santé, éducation, la politique, les mines. On a un analyste maison et on est en train de pouvoir recruter aussi quelqu'un qui est un peu spécialisé dans la recherche et la création de méthodologie pour nous accompagner. »* (Transparency International, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

Stratégies d'acceptation et de dissuasion

Diverses associations ont construit des stratégies d'acceptation de leur travail au sein de la société dans laquelle elles travaillent, toutefois ces stratégies peuvent ne pas être visibilisées en tant que telles puisqu'il s'agit pour eux d'accéder au terrain, notamment à Fort Dauphin. Leurs approches stratégiques fonctionnent comme des stratégies d'acceptation de leur travail dans des régions reculées, où ils sont reconnus par les « auteurs de violences » comme des atouts pour la région, notamment en raison de l'aide apportée aux habitant·e·s. Cette acceptation régionale leur permet d'effectuer leurs activités et de minimiser les risques



d'agression de la part des « voleurs de zébu » ou leur donne la capacité d'intervenir dans des problèmes sociaux qui n'auraient pas été accessibles autrement que par la « confiance » établie avec les populations. Ces stratégies d'acceptation qui ne disent pas leur nom peuvent se présenter en forme d'aide sociale directe aux enfants, de la sensibilisation autour de l'hygiène, de la santé sexuelle et reproductive, etc. Les apports de ces activités dans la région d'Anôsy constitue à la fois une stratégie fonctionnelle d'acceptation et de dissuasion : « *nous les ONG on nous laisse passer car ils savent qu'on va les aider, mais il faut faire attention quand même* » (Avia, entretien présentiel, Fort Dauphin, novembre 2024). Du côté de Natural Justice, des stratégies d'acceptation sont de plus en plus mobilisées au niveau local pour pouvoir travailler dans la défense de l'environnement : « *On travaille beaucoup sur les stratégies d'acceptation, je pense que c'est par rapport à notre approche au niveau communautaire, au niveau local, parce qu'il arrive des fois aussi que les communautés ne font pas confiance aux ONG, car il a eu des cas de participation au trafic* » (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). De façon générale, certaines thématiques sont davantage acceptées que d'autres, selon la même source : « *c'est notamment la question de l'acceptation sociale est majeure quand on parle de l'environnement, que quand on va parler des droits humains au sens large.* » (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024).

Les stratégies d'acceptation dans la capitale s'appuient plutôt sur le soutien de la population en général ou des collectifs en particulier, en revanche les défenseur·se·s des droits humains constatent la difficulté à mobiliser l'opinion publique pour défendre les causes qui les occupent : « *Déjà, par rapport à la capacité de mobilisation, on ne l'a pas cette capacité de mobilisation, même les citoyens ne nous aident pas, alors qu'on était vraiment dizaines pour réclamer tout ce que les gens disent sur Facebook, une fois qu'on est allés sur le terrain, les gens ne nous suivent pas, nous sommes juste 10 sur place. Ça veut dire qu'on n'a même pas la protection des citoyens. Alors que, pour être active dans la société civile, je ne veux pas dire qu'on est l'ennemi de l'Etat, mais dans une telle situation, ce sont les citoyens, toujours, qui devraient nous défendre.* » (Lift, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). La société civile est, certes, peu protégée par la population, car aussi méconnue : « *le principal problème c'est... la société malgache ne connaît pas ce que sont les droits humains. Les défenseurs des droits humains pour eux, c'est ceux qui protègent l'État, ceux qui protègent les malfaiteurs... C'est pour cela que ce ne sont pas seulement les autorités qui insultent et parlent mal de la*



société civile, mais les simples citoyens aussi ! Donc il y a un problème aussi de soutien de la part de la population qui ne voit pas l'intérêt de notre travail » (Raro Ary Mada, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024) La société civile est donc attaquée par divers groupes sociaux, notamment les médias, l'opposition, les pouvoirs publics, y compris la population.

Cette criminalisation de la société civile rend difficile la mise en place de stratégies de dissuasion exploitant pour la plupart les « bienfaits » de la société civile dans le cadre d'une démocratie, son rôle pour soutenir la population dans leurs luttes, pour la recherche du bien commun, l'appui direct aux nécessiteux, etc. Au contraire, cette criminalisation a tendance à banaliser les agressions à des personnalités de la société civile – à quelques exceptions de près – dans certains cas très connus, avec des personnalités reconnues, les associations vont s'appuyer sur la mobilisation populaire.

En ce qui concerne les stratégies de dissuasion, nous n'avons pas constaté la mise en œuvre de campagnes pour lutter contre la « criminalisation » de la société civile, ni des interlocutions avec les autorités afin de mettre en valeur la société civile afin de prévenir les attaques. Néanmoins certains aspects peuvent jouer un rôle dans la protection de la société civile, notamment le fait d'être une organisation internationale, comme c'est le cas de Transparency. Leur rayonnement à l'international leur épargne : *« Ce n'est pas qu'on a une stratégie mais en fait le nom de l'association a beaucoup joué parce que ça s'appelle Transparency International. Ils essaient de ne pas trop faire de vagues. Mais on n'a pas encore de stratégie bien routée pour l'instant. Et je pense que l'envergure internationale de l'organisation, c'est un peu ça qui les effraie. Mais si on n'avait pas ce nom-là, je pense qu'on aurait peut-être fermé les portes »* (Transparency International, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024).

6.3. Mécanismes de protection : des disparités face au danger

Face aux dangers encourus dans le contexte actuel malagasy, une minorité d'associations ont développé des mécanismes de protection effectifs : il s'agit majoritairement des organisations internationales installés dans l'île. Nous avons constaté une grande disparité entre les associations de droit malagasy et ces dernières, mais également entre les associations présentes dans la capitale et celles installés uniquement en région.





Protocoles de sécurité spécifiques

Seulement trois OSC comptent avec des protocoles de sécurité spécifiques à activer en cas d'urgence. Ces protocoles peuvent être construits différemment dans chaque organisation. Transparency International Initiative Madagascar, utilise tous les outils de l'organisation mère pour assurer la protection des équipes, que cela soit des protocoles internes : pour la gestion du harcèlement, la santé mentale, sécurité numérique, sécurité des preuves dans des dossiers sensibles, des données, de leurs maisons et officines ou autres : « *Notre IT officer, elle est chargée de tout ce qui est informatique et*

sécurité. Elle va partir à Amsterdam pour faire une formation de défense. Alors c'est vraiment formation physique, comment tenir un revolver, comment échapper à un kidnapping, etc. Et une partie aussi sur tout ce qui est sécurité digitale. Elle va nous former par la suite. En fait, cette formation est ouverte tous les ans pour toutes les associations qui veulent le faire. »

Ou que cela soit des protocoles de protection des équipes qui partent en mission « *Pour les missionnaires, il y a une routine à suivre à chaque fois qu'on va en mission, un itinéraire précis, des personnes à appeler, des messages à envoyer, je me trouve à tel kilomètre, je vais bien, etc., jusqu'à la fin de la mission.* » (Transparency International, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024).

Dans le cas de Natural Justice leur protocole de sécurité consiste à appliquer ce qui a été appris dans les formations diverses : « *Donc, par rapport à la réponse à donner, ce n'est pas une stratégie, mais plutôt par rapport à l'application des formations qui nous ont été octroyées : des formations sur la sécurité physique et aussi des formations par rapport à la sécurité numérique. Et qui plus est aussi, lorsque Natural Justice travaille, c'est toujours en collaboration avec les communautés locales, soit des organisations de la société civile locale. Donc, on organise notre protection en fonction de ce qu'ont pu s'apporter les uns aux autres. Justement, la solidarité, c'est la clé, en fait, par rapport à ce genre de cas.* » (Natural Justice,

entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Internews de son côté, compte également avec des mécanismes de protection *« calquées des mesures de sécurité d'Internews à l'international : sécurité digitale, utilisation des logiciels payants pour l'échange de datas, un réseau interne, des matériaux spécifiques, système de confinement interne, sécurité physique en cas de crise, sécurité dans les déplacements, etc. Tous les protocoles sont adaptés au contexte grâce aux analyses de contexte et de risques mensuels effectués depuis les Etats Unis »* (Internews, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

En absence d'un véritable protocole d'action spécifique, certaines associations comptent avec des outils et des formations qui abordent sommairement certains aspects de la protection. C'est le cas de Liberty 32 qui a développé une guide des actions non-violentes qui inclut une partie sur la protection : *« Nous n'avons pas un protocole en tant que tel, mais dans les formations on inclue des parties concernant la sécurité. On a également un produit, un guide pour les actions non-violentes »* (Liberty 32, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Ou encore l'expérience formative de Rary Aro Mada et la création d'un guide avec des notions de protection basiques : *« Ce n'est pas bien défini, c'est à partir de la formation, on forme les jeunes à l'autoprotection... il y a certains qui sont en train aussi d'élaborer une guide avec le commissariat des droits humains et c'est à peu près dans le contenu du guide : par exemple le fait d'avoir le numéro d'un avocat, de gérer le stress, d'appeler aussi un membre de la famille et de connaître les principales droits qu'on a en garde à vue, notamment qu'elle ne doit pas passer plus de 48 heures sauf de connaître le motif d'arrestation... et tout ça »* (Rary Aro Mada, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Les formations constituent un des points centraux de la préparation aux situations de dangers dans les divers contextes que nous avons analysées. Les associations travaillant sur des terrains dangereux, notamment dans les zones rurales, ont développé des plans de sécurité adaptés à leur contexte, sans que cela soit véritablement des protocoles. L'association AVIA qui travaille dans des zones d'intervention rurales ont mis comme dispositif de *« s'allier aux autorités locales pendant leurs interventions – que cela soit la gendarmerie ou les chefferies traditionnelles, puis on donne une série de recommandations aux missionnaires : « ne pas boire de l'alcool et ne pas toucher les femmes des autres »* (AVIA, entretien présentiel, Fort Dauphin, novembre 2024). Le repérage et tisser des liens avec les communautés sont essentiels dans le travail dans les zones rurales, en complément de ces actions basiques, des tentatives d'institutionnalisation sont actuellement



mises en place, notamment la constitution de « comités de paix » par l’Observatoire des droits humains ou encore les « comités » créés par l’association FAFIFI qui permettent de mieux gérer les risques : *« Nous en créons un comité au niveau des adultes, et ces gens-là, on les forme, on fait en sorte qu'ils se contactent facilement par affinités donc d'approche, de contact entre eux, on constitue des sous-embranchements. »* (FAFIFI, entretien présentiel, fort Dauphin, novembre 2024)

Formations spécifiques

La majorité des organisations ont eu accès à différentes formations autour des questions de protection avec des axes très différents. Certaines associations forment les employé.es et volontaires sur tout aux spécificités du travail dans la brousse : *« on les forme ils reçoivent beaucoup de formations, c'est à peu près une formation d'une semaine avec eux on leur a dispensé je sais que ça ne peut pas suffire parce que pour vraiment qu'ils ont la pensée d'être, n'est pas laissé d'être seul dans ce qu'ils font il faut que ça se succède ces formations là ce partage des cas là ils ont aussi quand même il est nécessaire de leur partager des cas qui peuvent exister d'ailleurs, ça les encouragerait des sortes d'échanges des bons procédés des partages comme ça c'est vraiment nécessaire pour eux. »* (FAFIFI,) Le représentant de Fafafi met en évidence l’importance des échanges entre les associations pour améliorer les connaissances collectivement, d’une façon pratico-pratique. L’association AVIA forme ses employées et volontaires *« que ce soit sur la façon de travailler avec la communauté et sur des questions de sécurité et aussi la question de santé, en cas de maladie sur place »* (AVIA). Ces formations/informations incluent donc des notions basiques de sécurité sans que cela soit spécifique. En revanche d’autres associations, notamment dans la capitale ont pu bénéficier de formations en récolte de données avec des outils comme Kobo-box afin de documenter les cas des violations de droits humains. D’autres ont participé à des formations spécifiques d’organismes internationales comme Amnesty International ou encore Front line Defenders sur la sécurité en ligne : *« Une femme de Frontline Defenders nous a un peu formé sur la protection numérique, sur l'utilisation numérique, les mails et tout ça mais comme ça... Mais ce serait intéressant aussi si vous demandez nos besoins nous aurons besoin de formation en protection c'est bien ça parce qu'après aussi nous allons être des formateurs pour le lancement du réseau »* (Msis Tatao, entretien présentiel, novembre 2024). L’association Msis Tatao, et le mouvement Rohy, relèvent les besoins de formations multiples pour la mise en place du



réseau MIARO, un réseau de protection de défenseurs des droits humains, tout en intégrant tout type d'associations de la société civile, non seulement celles qui travaillent sur les droits humains. En parallèle, la Maison des lanceurs d'alerte, projet similaire lancé par Transparency International, compte également mettre en place des formations pour les membres de leur propre réseau.

Accès aux ressources

L'accès à des professionnels en cas de violation des droits humains demeure assez réduit dans les cas des associations malagasy que ce soit l'accès à des juristes, des professionnels de santé physique et/ou psychologique, des moyens de transport sécurisé,

Si les organisations internationales comptent majoritairement avec du personnel

spécifiquement recruté pour la prise en charge juridique comme « *Natural Justice, c'est surtout un collectif d'experts juristes, d'avocats et d'activistes qui travaillent sur les droits humains et environnementaux. Donc, quelquefois, il arrive que ce soient nos avocats qui sont déjà membres du staff, qui sont mobilisés dans le cadre des affaires. Et dans certains cas particuliers, il nous arrive de recourir à des avocats qui sont en dehors de l'organisation. Mais comme le partenariat se fait avec les communautés locales, ce sera surtout les communautés locales qui seront en avant, parce qu'il s'agit de leurs droits, et Natural Justice offre tous les soutiens possibles pour faire aboutir la cause, même jusqu'à aller faire des campagnes de communication par exemple.* » (Natural Justice,). En revanche, les organisations malgaches ne peuvent pas se permettre les frais de prise en charge judiciaire, les personnes attaquées en justice doivent répondre à ces besoins personnellement : « *Donc, si tu veux, si jamais, en fait, par exemple, on a un problème devant la justice, parce que c'est une des stratégies que font les*

Recommandation

La majorité des associations ont besoin de renforcement de capacités, même si beaucoup d'entre elles ont déjà reçu des formations au préalable. Le format des formations est une question fondamentale pour les acteurs de terrain :

- Formations adaptés au contexte
- Intégrer les bases des associations
- Avec des exemples pratiques
- Formations spécifiques pour les professionnels – juristes, santé mentale, journalistes, etc.
- Format TOT pour que cela soit de la formation continue
- Formations dans les régions avec leurs spécificités et capacités.
- Créer un guide de formation

Toute une typologie de formations a été proposée :

- Sécurité en ligne
- Protocoles d'action
- Levée des fonds et montage de projets
- Sécurisation des données et des informations
- Formation en DDHH
- Stratégies communication

gouvernements, c'est de te créer un dossier pour que tu ailles en prison et tout ça. Lorsqu'on est confronté à ce genre de choses, on va devoir payer nos avocats, nos propres frais. » (Anonyme,). Cette même source rappelle que ce type de dossiers *« sont beaucoup plus cher qu'une affaire normale, car c'est politique »* (Anonyme,) ce qui difficulté encore davantage la prise en charge. Une des personnes avec qui nous avons pu discuter sur son expérience personnelle de persécution judiciaire, elle nous faisait part de la même problématique, vu le manque de moyens pour se payer un avocat elle a dû recourir à des connaissances. Souvent le recours à des « services » entre amis ou membres de la société civile demeure la seule solution pour des défenseurs des droits humains, néanmoins ces ressources « amicales » ne sont pas à la portée de tous : *« J'ai négocié avec des amis, je leur ai expliqué que ce n'est pas une affaire de divorce, mais une question de défense des droits humains, et j'ai réussi. Mais ça, c'est difficile à établir au-delà des amitiés. C'est difficile, parce qu'il faut qu'on a des ressources pour avoir cela. »* (Anonyme, entretien présentiel, novembre 2024)

L'accès à la santé constitue également une charge économique pour les défenseur·se·s des droits humains et les lanceur·se·s d'alerte, qui doivent faire face aux dépenses dans le cadre de leur rôle : des frais de transport, des frais de médecin en cas d'agression, des frais de psychologue – lorsqu'ils réussissent à en trouver. Cette charge économique peut- être partiellement prise en charge par les associations, avec des moyens très réduits, mais surtout grâce à la collaboration des membres de la société civile qui vont « cotiser » pour apporter un soutien.

Gestion des données sécurisées

Bien que quelques organisations aient pu avoir accès à des formations de sécurisation des données et des communications : *« on a eu quelques formations mais c'est encore*

Recommandations

- Constitution d'un pôle d'avocats pouvant prendre en charge des services de prise en charge judiciaire de façon gratuite pour les défenseur·se·s des droits humains à Madagascar :
 - o Imiter le format des cliniques juridiques utilisées majoritairement dans les cas de violences de genre.
 - o Inclure une formation spécifique à la défense des droits humains
 - o Constituer une base de données des avocats spécialisées
 - o Couverture des frais par des projets spécifiques
- Constitution d'un mécanisme de prise en charge d'urgence des défenseur·se·s des DDHH afin d'assurer :
 - o Déplacement en lieu sûr
 - o Perdiem en cas d'assistance aux tribunaux
 - o Paiement des frais de santé
 - o Défraiement des frais de prise en charge psychologique
 - o Défraiement des frais de visa d'urgence

nécessaire en terme de l'évolution de nouvelles technologies, donc je peux avoir forcément des capacités systématiques surtout sur la protection des mails, sur la protection des données par exemple, par contre moi personnellement je sais pas comment utiliser le VPN» (Rary Aro Mada, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Il s'agit de formations basiques qui ne s'accompagnent pas d'un nombre d'outils spécifiques permettant une réelle sécurité numérique : logiciels payants, matériel intraversable, réseau interne, dispositifs de sécurité en ligne, etc. Seulement les associations internationales peuvent avoir accès à une formation adéquate et à des ressources pour la mise en place de ces outils techniques. Les possibilités de pistage des conversations et des informations partagés en ligne, par manque de sécurité, a poussé les activistes à développer des techniques pour sauvegarder leur sécurité *« on essaie de contourner, on cache les caméras, on essaie plutôt d'appeler qu'envoyer des messages, mais on peut être « predatorisé » également. Quand vous êtes en prison et on vous sort des conversations que vous avez eues avec vos collègues, tu comprends l'envergure de cela »* (Liberty 32, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024).

Une donnée essentielle à tenir en compte dans ce diagnostic est les difficultés des associations à se défendre des attaques malveillantes, par manque souvent de contact avec des organisations internationales spécialisées sur la question du piratage de comptes des réseaux sociaux, etc. Il serait intéressant de proposer une série d'outils et de formations pour la sécurité en ligne, mais également mettre en place un petit guide sur les démarches à suivre en cas de piratage, et des contacts en cas de besoin.

Recommandations

Sécurité en ligne

- Formations sur la sécurité en ligne adaptés au contexte et aux moyens des associations
- Partage des outils de protection des partenaires internationales
- Établissement d'un pôle sécurité numérique pour apporter de l'aide aux associations et faire de interventions d'urgence (piratage, etc.)

Stratégies de communication

- Mise en place d'un stratégie de communication positive sur le rôle des défenseurs des DDHH
- Campagne de dénonciation des violations des droits humains
- Sensibilisation sur les droits humains dans le contexte malgache.

Stratégies de communication

Les stratégies de communication pour prévenir des attaques ou pour les contraindre sont peu utilisées par la société civile malgache. Si pour certaines affaires la communication autour de l'affaire a pris de l'ampleur, le recours aux médias traditionnels et aux nouveaux médias est très limité comme outil de protection. Il n'existe pas, à notre connaissance une stratégie de communication visant la valorisation du travail des défenseur·se·s des droits humains et des lanceur·se·s d'alerte pouvant être activé également dans le cadre des affaires de persécution de ces acteurs et actrices de la société civile. Alors que certaines associations travaillent avec des journalistes et des personnalités, le travail de protection médiatique n'est pas à la portée de tous les activistes qui ne comptent pas avec des connaissances dans les médias, ou peu de public dans leurs réseaux sociaux. La création d'un site de dénonciation anonyme, la constitution d'un carnet d'adresses pour prévenir en cas de violations des droits humains, ou autres, pourrait être envisageable. *« C'est une réflexion que je suis en train de faire. Les citoyens ne s'associent pas assez à cette information. Pour moi, s'il y a quelqu'un qui a été arrêté, qui est en prison, ce n'est pas vraiment pour manipuler les citoyens. Il faut vraiment, je ne sais pas comment, ça fait partie des appuis qu'on devrait avoir. Pour comprendre comment associer les citoyens à nos histoires, que nos histoires ne sont pas nos problèmes de carrière, nos problèmes de travail, ce sont des problèmes publics »* suggère Lift (Lift, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

Accès à l'information et aux connaissances sur les DDHH

Dans le cadre de notre terrain dans la région d'Anôsy, divers intervenants ont pointé l'absence d'accès à l'information, notamment en termes juridiques. Ils ne connaissent assez les procédures judiciaires standards, ni leurs droits en cas de litige avec des autorités. Il est nécessaire pour les associations et pour leurs membres d'avoir accès à des formations en droits humains et sur la prise en charge juridique – et les spécifiques d'une telle prise en charge dans des contextes de justice traditionnelle, c'est-à-dire la capacité de porter un cas de violations de droits humains au-delà des arrangements traditionnels lorsque la justice n'a pas été rendue.

Dans le contexte de la capitale, la sensibilisation autour des droits humains est également nécessaire selon les associations, mais les enjeux d'accès à l'information et aux droits est moindre par rapport au Sud de l'île. Cependant, la question de l'accès à l'information se pose

¹ Conseil et soutien sur la promotion de la participation sociale et politique dans les communes partenaires à Madagascar



à d'autres niveaux, notamment l'absence de respect des droits à l'information dont les citoyens doivent jouir en générale : « *Nous, nous n'arrivons pas à accéder à l'information alors que nous ne demandons pas des informations "secret confidentiel". On a ressenti beaucoup de blocages concernant l'accès à l'information surtout en période d'Etat d'urgence sanitaire. Il y a eu beaucoup de scandales de corruption et ils avaient tous peur de sortir une information qui pourrait créer des scandales de corruption* »¹⁵. Cette demande de la société civile, datant de 2021, est renouvelée d'année en année, et cela concerne les affaires publiques mais également les procédures judiciaires, les arrestations ou encore les procédures qui subissent les défenseurs des droits humains.

Associations	Mesures des protection							
	Protocole de sécurité	Formations	Ressources (Avocats, psy, etc.)	Gestion de données sécurisé	Stratégies de communication	Accès à l'information et aux droits	Système de signalement	Sécurisation des lieux et des personnes
Nature Justice	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	x
Transparency International	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓*	✓
Internews	✓	✓	x	✓	✓	✓	x	✓
Rary Aro Mada /ONDH	✓*	✓	✓*	x	✓	✓	✓*	x
Liberty 32	✓*	✓	x	x	✓	✓	x	x
Lead Institute	x	✓	x	x	x	✓	x	x
Msis Tatao	✓	✓	✓*	x	x	✓	✓*	x
Ivorary	x	✓	✓*	x	✓	✓	✓	x
Fafafi	x*	✓*	x	x	x	x	x	x
ONG Azafadi	x*	✓*	x	x	x	x	x	x
AVIA	x*	✓	x	x	x	x	x	x
FPFE	x	x	✓*	x	x	✓*	✓*	x
PFNOSCM - District Taolagnaro	x	✓*	x	x	x	x	x	x
PFROSC Anosy - FITEA	x	x	x	x	✓*	x	x	x

¹⁵ <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20211106-madagascar-la-soci%C3%A9t%C3%A9-civile-demande-l-adoption-de-la-loi-sur-l'acc%C3%A8s-%C3%A0-l-information>

Systèmes de signalement des violations des droits humains

La récolte de données des violations des droits humains ou des violences à l'égard des défenseurs des droits humains est une thématique qui fait l'objet de plusieurs projets en cours par diverses organisations. L'Observatoire National des Droits Humains établi dans 14 régions de Madagascar effectue un travail de documentation dans le cadre de leurs comités de paix dont le rôle est la résolution des conflits. Avec un dispositif de ligne vert, l'Observatoire réalise le monitoring des violations et effectue les vérifications nécessaires « *Alors, par exemple, dans la région, par exemple, dans la région de Saqqarah, il y a des gens qui font des exécutions sommaires, les forces de l'ordre tuent directement les gens. Donc, il faudrait avoir des procédures judiciaires, mais il n'y en a pas. Quand il y a ce cas de violation, on fait, en principe, on a trois méthodologies d'approche pour l'utiliser. On fait le monitoring. Donc, il y a des observateurs qui font le monitoring. Par exemple, par voie d'appel téléphonique dans le numéro vert. Par exemple, par voie de simple observation directe. Ou par des dénonciations par les gens. Et puis, après, dans chaque région, il y a des coordonnateurs régionaux qui regardent si c'est un cas de violation des droits humains ou une infraction des droits communs. Et si c'est une violation des droits humains. Il y aura ensuite, après l'approche routine, il y a une investigation. On fait une investigation sur terrain par des appels téléphoniques. Donc, maintenant, on a déjà des formateurs au niveau national. Et tous les observateurs ont eu des formations concernant les droits humains et ces techniques de monitoring, l'approche routine, et enfin, plaider. Cette année, on a mis en place un questionnaire par voie Kobo-box pour faciliter toutes les analyses. On a déjà mis en place ça. Mais on est en train de former les observateurs, surtout les coordonnateurs* » (Rary Aro Mada, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024).

L'association Msis Tatao est actuellement en train de mettre en place un mécanisme de signalement : « *Il y a un système d'inscription, un signalement, nous avons déjà un numéro vert par lequel les citoyens peuvent appeler pour signaler des cas de violation de droits vis-à-vis des défenseurs des droits humains ou des lanceurs d'alerte. Et après, il y aura une structure qui va délibérer de l'aide à octroyer à cette personne. Par exemple, est-ce qu'on va lui octroyer une assistance physique, une assistance psychologique, est-ce qu'on va le déplacer parce qu'il y a vraiment urgence, il y a une menace de mort, est-ce que la personne va être ruinée, est-ce*



qu'il a besoin de soutien économique pour sa famille, etc. Et après, il y aura des collaborations avec une sorte de cellule de veille. Par exemple, les forces de défense nationales qui vont aider dans les investigations. Nous sommes d'abord en train de créer la structure et après créer ces partenariats avec le ministère de l'Intérieur, avec l'Ordre des avocats, parce qu'il y aura des besoins d'assistance juridique aussi vis-à-vis de ces personnes victimes de menaces ou de représailles » (Msis Tatao, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024).

Ce projet a également des similitudes avec la Maison des lanceurs d'alerte de TI MG : « On a mis en place la maison des lanceurs d'alerte qui est en fait un mécanisme de protection des lanceurs d'alerte dans la mesure où nous n'avons pas encore de lois qui protègent. Et donc l'idée c'est de faire déjà une levée de fonds pour donner la possibilité de payer un avocat et aussi de protéger le lanceur d'alerte s'il faut protéger sa maison, son entourage, sa famille ; S'il faut le déplacer d'une ville à l'autre, s'il faut l'envoyer à l'extérieur. Et prévoir aussi tout ce qui est protection, accompagnement psychologique, etc. Ou s'il perd son emploi, qu'est-ce qu'on fait, etc. On est en train de mettre en place ce mécanisme. Et récolter des conseils de la part de l'ONUDC et de la plateforme pour la protection des lanceurs d'alerte en Afrique, la PLAF. Pour voir comment ils font et comment nous est-ce qu'on peut faire de notre côté. Sachant qu'à un moment. Si ça devient vraiment ingérable ou trop grand, il faudra toujours qu'on passe le relais vers eux. Mais on voudrait quand même qu'il y ait quelque chose qui existe déjà à Madagascar. Et l'un des volets qu'on va faire c'est de trouver le moyen de former, on va dire, de vulgariser la manière de lancer une alerte. Pour que ça ne soit pas un lancement un peu à la va-vite ou un peu dangereux pour la personne. Donc voir s'il faut faire un lancement



en interne, en externe, public. Comment protéger, comment dire les choses pour ne pas tomber dans un représailles, etc. » (TI-MG, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

A ces trois dispositifs s'additionne celui de FPFE propre aux violences faites aux femmes, qui ne récoltent vraisemblablement pas des violations des droits humains concernant les femmes, la majorité des cas demeurent des violences conjugales ou familiales sans qu'un lien soit établi avec des violations de droits humains, comme des féminicides politique ou pour causes environnementales, voir des violences sexuelles comme forme de représailles.

Malgré ses dispositifs, établis ou en cours, Madagascar ne dispose pas de statistiques sur le nombre et la typologie des violations des droits humains. Aucune association n'effectue une mise en commun des données pouvant ainsi apporter des statistiques fiables : *« il n'y a pas qui capitalise tous les signalements »* (Ivorary, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Toutefois des discussions sont en train de s'entamer au sein de la société civile pour pallier ce manque : *« Malheureusement, nous n'avons pas de chiffres, mais je pense que c'est quelque chose sur lequel nous allons bientôt travailler, parce que nous avons été aussi contactés par d'autres organisations de la société civile, en fait, et on a un peu discuté de la problématique des chiffres à Madagascar, et aussi lors d'un atelier avec le ministère de l'Environnement pour travailler sur le nouveau cadre mondial pour la biodiversité, surtout sur les droits des défenseurs environnementaux. Nous avons eu en fait, avec plusieurs organisations de la société civile, la recommandation selon laquelle il faudrait peut-être qu'à Madagascar, on essaie d'élaborer un rapport sur la situation des défenseurs environnementaux avec des chiffres. »* (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

Recommandations

Mécanismes

- Définition des champs d'intervention de chaque mécanisme
- Définition du rayonnement des mécanismes
- Unification du numéros verts
- Constitution d'un comité de pilotage
- Implication des associations régionales dans les mécanismes

Récolte de données

- Uniformiser les questionnaires, les indicateurs et les variables pour établir des statistiques fiables
- Production des données anonymisés pour protéger la population concernée
- Partager des outils avancés comme kobo-box pour les projets homologues.
- Former les observateurs et coordinateurs à la récolte de données
- Effectuer une mise en commun annuelle afin de produire des statistiques sur la situation des défenseurs des droits humains à Madagascar

La situation actuelle comporte plusieurs problématiques : 1/ Démultiplication de mécanismes parallèles qui comptent travailler sur les mêmes besoins des défenseur·se·s des droits humains et lanceur·se·s d'alerte. 2/ L'absence d'estimation des ressources nécessaires et du budget à allouer pour une mise en marche efficace 3/ Absence de distribution des zones d'intervention pour éviter les chevauchements. 4/ La constitution de bases de données distinctes avec des indicateurs différents et une large possibilité de doublon dans la mise en commun des données. 5/ L'absence d'implication directe des associations régionales dans la mise en place de ces mécanismes. 6/ L'absence d'une approche genre des mécanismes qui ne tiennent pas en compte les spécificités de la défense des defenseuses des droits humains et des lanceuses d'alerte.

La société civile malgache a l'opportunité de mettre en place des dispositifs pouvant venir en aide aux défenseur·se·s des droits humains et aux lanceur·se·s d'alerte. Toutefois, un travail conjoint est nécessaire pour mettre au profit le peu de ressources dont ils et elles comptent. Il est significatif le regain d'intérêt sur la question des violations des droits humains, en revanche des analyses en profondeur sont nécessaires pour adapter les actions aux nécessités du terrain, tout en tenant en compte la diversité de Madagascar et la pluralité des auteurs de violations des droits humains : entreprises privées, partis politiques, pouvoirs publics, voleurs de zébu, exploitants illégaux de ressources naturelles, etc.

Sécurisation des lieux et du personnel

La sécurité matérielle des lieux et du personnel est presque inexistante, seulement deux associations ont investi des ressources dans l'achat de matériel de sécurité, notamment les caméras, des alarmes, système de confinement, etc. Certains membres connus de ces associations, filiales d'organismes internationales, peuvent compter avec certains de ces systèmes dans leurs domiciles afin d'éviter les attaques. Pour ce qui concerne le reste des associations, le manque de moyens semble être la source d'absence de ces mesures, puisqu'elles sont difficilement justifiables vis-à-vis des bailleurs de fonds, pour ceux qui comptent avec des financements récurrents.

La protection du personnel en interne est à peine un peu plus développée, certaines personnes vont mettre en place une série de recommandations de sécurité pour éviter des attaques, une sorte de plan personnalisé de sécurité en cas de violences ou de menaces : « *quand on rentre à la maison, on ne rentre pas à la même heure, par le même trajet, etc.* » (Rary Aro Mada,



entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). La protection du personnel qui n'est pas forcément connu reste un impératif car il est souvent moins sensibilisé au danger ce qui peut jouer à leur encontre. La protection des défenseurs qui s'adressent aux associations demeure essentiel pour avancer dans la protection, notamment lorsqu'il s'agit de menaces graves : « *Et aussi je pense que le plus grand besoin par rapport à la sécurité c'est surtout la sécurité physique lorsqu'il y a des cas d'agression ou autre. Parce qu'il faudrait pouvoir arriver à protéger les défenseurs dans les 12 heures qui viennent. Que ce soit les défenseurs ou nous-mêmes.* » (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

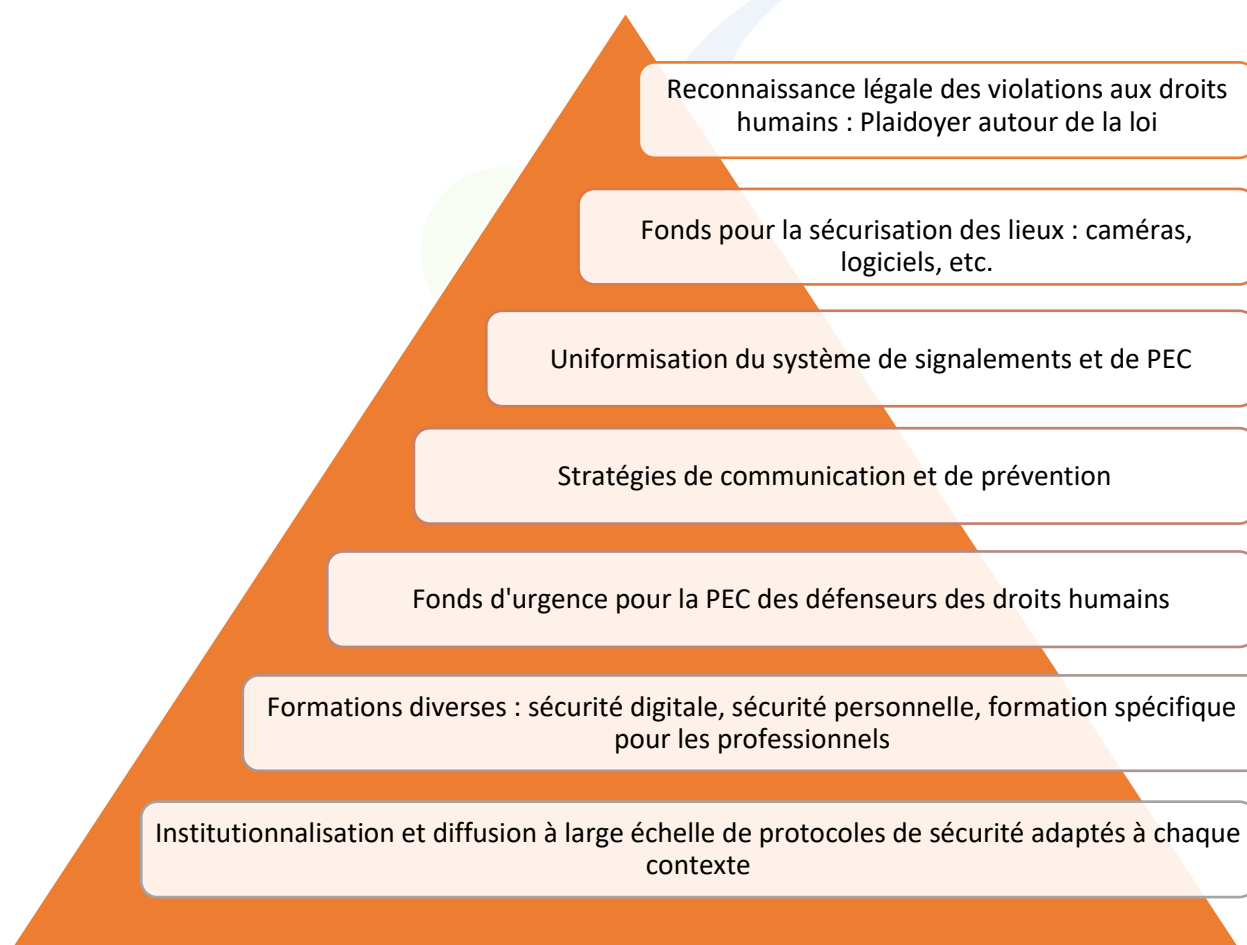
Recommandations

- Démocratiser les plans de sécurité individuelle
- Création d'une guide d'auto-défense et de sécurité face aux menaces
- Sécuriser les lieux de travail avec des caméras de surveillance
- Faciliter l'accès aux fonds pour sécuriser les lieux (caméras, alarmes, etc.)



6.4. Les besoins

Les différentes associations et plateformes ont mis en avant des besoins spécifiques pour répondre aux difficultés rencontrées pour la protection des défenseur·se·s des droits humains. Ces besoins correspondent largement aux différents points que nous avons abordé dans l'analyse des mécanismes de sécurité et protection.



La question fondamentale des besoins est les spécifiques des besoins de chaque association, avec des grands écarts entre les associations internationales et les nationales, au même titre qu'entre celles établies dans la capitale et celles dans la région d'Anôsy. Toutefois, les associations partagent plusieurs besoins, notamment la nécessité d'une loi cadre sur les défenseurs des droits humains, des fonds spécifiques pour la sécurité, des protocoles adaptés et de la formation en sécurité. Tant les protocoles que les formations, ils devraient s'adapter aux caractéristiques propres et aux connaissances préalables.



6.5. *Bonnes pratiques à capitaliser*

Dans le cadre de notre prospection du terrain, nous avons constaté la présence d'outils et des capacités qui pourraient être capitalisées pour répondre aux besoins des associations de façon collaborative.

Au niveau national :

- Les associations internationales comptent avec des ressources et connaissances qui pourraient être mis au profit de la société civile, notamment en termes de **formation aux questions de sécurité** (Transparency ou Internews) et des **guides de protection**.
- Un premier **système de collecte d'informations** est déjà créé par l'Observatoire National qui peut être partagé et intégré par d'autres acteurs afin de constituer une **base de données sur les violations des droits humains à Madagascar**.
- Certaines associations sont capables de produire des documents, des recherches et des produits qui pourraient être de grand aide aux autres associations, notamment le fait d'effectuer des analyses de risques, des analyses juridiques, etc. **La collaboration entre les associations et le partage des données est fondamentale** pour faire avancer la cause de la protection des défenseur·se·s des droits humains.
- **Unifier les systèmes de signalement et de prise en charge afin d'améliorer les services fournis aux défenseur·se·s des droits humains** dans les différentes régions. Le but de ce travail d'unification est de capitaliser les atouts de chaque système et de produire un système qui s'entraide et se complète.

Au niveau régional :

- Réflexion autour de la stratégie d'intervention des régions d'Anôsy et Androy afin de produire une Stratégie National suivant les différentes thématiques abordées dans la Stratégie régional : plaidoyer, circuit d'alerte, guide pratique, etc. La stratégie régionale peut inspirer fortement d'autres stratégies régionales afin de s'adapter aux contextes spécifiques, mais également de construire autour une Stratégie Nationale permettant de mettre en avant les spécificités régionales. Méthodologiquement parlant, il serait intéressant d'inverser la méthode de création de la Stratégie Nationale, en mettant en avant une approche par le bas.



- Natural Justice pourrait également mettre au profit de la société civile leurs approche méthodologique pour travailler avec dans les espaces régionales, de façon respectueuse avec les populations en les impliquant dans la prise de décisions et la documentation pour le suivi des interactions entre entreprises, population et institutions. L'association utilise deux méthodologies qui peuvent être capitalisées :
 - *« Le concept d'audit communautaire, en fait par rapport à la surveillance d'impact sur le quotidien des communautés, on a trouvé aussi que ce serait une bonne chose que ce soit les communautés elles-mêmes qui fassent la documentation par rapport à ces impacts, et du coup on recense ces impacts dans des documents qu'on appelle des documents d'audit communautaire. Et parfois ces documents en fait ils permettent d'éclairer les autorités sur la véracité, les informations sur place et surtout sur le ressenti et le vécu des communautés, et surtout par rapport aux questions de réparation et bien entendu de la visibilité par rapport aux impacts réels des projets environnementaux. Parce qu'il y a le fait que lorsque le promoteur arrive, il va dire qu'il a un plan de gestion environnemental et social, il va convaincre ses partenaires, ses bailleurs qu'il fait les choses bien, mais grâce à l'audit communautaire, en fait on peut faire parvenir un compte narratif par rapport à ce qui se passe véritablement localement, et ça permet d'alerter et de rendre conscience aux décideurs. »* (Stéphane, Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, nov. 2024)
 - *« Le protocole bioculturel. C'est en fait un document qui permet d'organiser la communauté, et qui leur permet aussi de négocier en quelque sorte avec la réunion, en quelque sorte avec l'arrivée des personnes étrangères. Parce que la communauté, lorsqu'elle va négocier, elle doit pouvoir leur dire c'est quoi les règles qui sont en vigueur au sein de la communauté, les règles auxquelles il faudra aussi que les gens de l'extérieur se soumettent. Il faudrait voir aussi c'est quoi les structures de prise de décision au sein de la communauté, parce que ce n'est pas parce qu'une ou deux personnes vous disent que vous pouvez venir que la communauté a dit oui. Et aussi, le protocole permet de faire valoir en fait c'est quoi les valeurs culturelles, et surtout les valeurs liées à*



l'environnement au sein de la communauté.» (Stéphane, Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, nov. 2024)

7. L'aspect organisationnel

Gouvernance centralisée malgré une diversification thématique de la société civile

Nous pouvons cartographier 4 niveaux d'OSC à Madagascar¹⁶:

- (i) niveau 1: OSC dans chaque communauté associations ayant un statut légal, mais toutes les formes d'organisation et d'action collective des citoyens visant à améliorer leurs conditions ou les conditions de leurs communautés. Ce niveau d'OSC comprend les groupes d'épargnes, les associations de parents d'élèves, ...
- (ii) niveau 2: Organisations, ayant comme élément commun le fait de jouer une fonction d'appui aux autres acteurs. Ce niveau regroupe principalement les associations, puis les ONG,
- (iii) niveau 3: les OSC regroupées en plateformes ou réseaux thématiques
- (iv) niveau 4: les plateformes nationales à l'exemple de la Plateforme Nationale des Organisations de la société civile malagasy (PFNOSCM) et le Mouvement Rohy regroupant plus de 700 OSC en date du mois de décembre 2024.

Sur les organisations interviewées, les consultants ont pu interviewer une majorité d'ONG et d'associations. Les associations et les ONG ont un effectif variant de 4 à 160 personnes. Des plateformes nationales et régionales ont également été consultées. Le mouvement Rohy comprend 700 organisations dont la PFNOSCM. Cette dernière inclut également la Plateforme district au niveau de la région Anôsy qui comprend 35 organisations membres. Comme indiqué au point 4.1, force est de constater une gouvernance centralisée des OSC. Les OSC au niveau local ont émis le souhait de renforcer leur ancrage au niveau des communes.

En plus de cette centralisation de la gouvernance, il importe également de rappeler que l'image de chaque OSC est fortement rattachée à leur leader. La stratégie de communication et de visibilité, la politique de relève ainsi que les risques de représailles personnelles. La

¹⁶ Gianfrancesco Costantini & Hermès Conseils, Comprendre la société civile et son rôle après la transition politique, 2020



dépendance de l'organisation au leadership d'une personne accentue également l'impact des éventuelles représailles sur la vie des OSC.

Absence de registres et de système d'information, de suivi et d'évaluation des cas de violation des droits humains.

Mise à part l'ONDH qui prévoit de mettre en place un système de signalement permettant de disposer des statistiques sur les cas de violation des droits humains, aucune organisation ne dispose encore de données ou de registres permettant de mesurer la fréquence, la nature, l'ampleur/impact des cas de violations des droits humains. Il en va de même pour les atteintes aux droits des DDH. D'ailleurs, pour le cas de l'ONDH, le système de signalement n'est pas encore opérationnel.

Participation marquée des femmes au niveau de la société civile, moyennant un manque d'équité dans la protection des DDH

Sur les organisations disposant des statistiques relatives à leur membres, les consultants ont pu en compter 10, 3 organisations étant paritaires, 4 où les femmes sont majoritaires et 3 où les hommes sont majoritaires. Six organisations ne disposaient pas de l'effectif désagrégué des deux sexes en leur possession.¹⁷ Cet échantillonnage n'a pas pour objectif de fournir une représentativité sur l'ensemble des OSC.

Catégories	Parité	Femmes	Hommes	N/D	Total général
Association	2	2	1		5
ONG	1	1	2	4	8
Plateforme		1		2	3
Total général	3	4	3	6	16

Malgré cette participation, les femmes sont confrontées à un manque d'équité en défaveur des femmes, notamment en ce qui concerne la promotion des droits humains : « *Elles finissent par succomber et lâcher prise. Tout ça dépend de l'Etat. Qu'est ce qui explique qu'on ait relâché*

¹⁷ Le total des organisations interviewées fait 16 car MSIS Tatao a présenté son association au même titre que le mouvement Rohy.

l'homme le lendemain alors que Nini Donia¹⁸ est resté en prison. Et c'est comme ça, les autres sont toujours en prison. Euh... c'est pour ça que je dis que la plupart des personnes qui défendent les droits humains n'ont pas d'autorité pour la plupart. Si nous nous amenons avec nos pancartes, ils leurs suffisent d'envoyer les bombes lacrymogènes et on rentre tous. C'est vraiment difficile. Nous avons besoin de renforcement. » (AGNAMI, entretien présentiel, fort Dauphin, novembre 2024). En milieu rural, la participation est beaucoup visible : « En milieu rural, les femmes ne vont pas encore se battre pour protéger leur droit. Au niveau d'une commune dont je ne citerai pas le nom par exemple. Il n'y a aucun progrès à ce sujet. Je leur ai dit pourquoi elles ne vont pas aller voir le maire. Cela ne fonctionne pas pour les femmes en milieu rural. Mais dans les villes, cela se serait fait. Mais les personnes qui incitent, il n'y en a pas beaucoup » (Idem).

A cela s'ajoute également la difficulté à développer des associations féministes, car elles sont mal vues par la société, elles se présentent davantage comme des associations de droits des femmes ou féminines pour éviter les réticences, selon une féministe de long haleine malgache. La lutte pour les droits des femmes et contre les violences de genre est encore à un stade primitif, notamment dans les régions où les organismes se concentrent sur la prise en charge des violences que la lutte pour les droits des femmes.

Dépendance des OSC au niveau régional des activités des OSC au niveau central et des PTF

En contraste, les OSC au niveau régional dépendent des actions au niveau central. Contrairement au niveau central, les OSC n'ont que pour seule opportunité de financement, Fanainga +. En matière de protection des DDH, les OSC à Antananarivo se trouvent parfois paralysées par le problème du recoupement. Tel fut notamment le cas de Natassa une activiste arrêtée mais dont les OSC à Tana ont tardé à se mobiliser en raison du problème de recoupement : « Je pense déjà que cet accès à l'information dans ce suivi, déjà, c'est important parce que je me souviens d'un collègue, de Natassa, par exemple. Elle est très frustrée. Elle s'est dit être défenseuse en trois semaines. Je ne dis pas qu'elle n'est pas où elle ne l'est pas,

¹⁸ Nini Donia est une chanteuse et féministe originaire de Nosy Be (Nord). Elle est décédée lors de son évacuation sanitaire entre Nosy Be et Diego. Elle a été emprisonnée et condamnée pour atteinte à sureté de l'Etat suite à ses activités de protection des plus démunis. Source : [Madagascar: la chanteuse Ninie Doniah est morte à l'âge de 56 ans](#)



mais elle se sent. Mais comme il n'y a pas d'information à qui on va demander de l'aide, déjà, parce que moi, elle me connaît, par exemple, et elle connaît que je suis très active. Elle m'a parlé, elle pense que je suis capable de l'aider, alors que je n'ai même pas la structure de l'aider. » (Anonyme, Entretien, novembre 2024).

Quête de légitimité des OSC au niveau de la région Anôsy

Au niveau de la région Anôsy, il existe une quête de légitimité au niveau de la société civile. Celle-ci est due au problème de reconnaissance des leaders régionaux de la société civile et à la prolifération des personnes qui se disent représentantes de la société civile, alors qu'elles ne sont pas reconnues par la société civile locale ainsi que précise un membre de la plateforme district à Fort Dauphin : *« C'est quelqu'un dont le mandat est terminé. Comment dire ? C'est quelqu'un qui se considère encore comme le Président de la Plateforme. Mais par rapport à ça, nous avons touché un mot au SG, à la région il y a deux jours. Nous leur avons dit que cette personne n'est plus dans la plateforme. J'ai parlé avec le DAGR : « Merci de le considérer en tant qu'organisation de la société civile œuvrant pour les droits de l'homme mais pas en tant que plateforme. » Laisser la plateforme ce que de droit. Nous leur avons également dit que nous ne collaborerons pas avec eux si vous le considérez comme une plateforme. Et ils ont eu peur. Mais vous les considérez comme une Plateforme »* (Plateforme District, entretien collectif, fort Dauphin, novembre 2024). Les autorités locales reconnaissent les deux représentants de la société civile, chacun se voulant légitime.

7.1. Les besoins

Face à ces constats, les OSC ont émis le souhait de :

Au niveau national :

- Une mise en synergie et un renforcement des initiatives entreprises au niveau national ;
- La décentralisation de la société civile au sein des plateformes ;
- L'opérationnalisation et la vulgarisation des initiatives en cours de lancement
- Un renforcement de capacités en matière de protection digitale ;
- La mise en place d'un registre et d'un système de suivi d'évaluation des cas de violation des droits humains avec une désagrégation des statistiques ;
- La mise en relation des OSC nationales avec les organismes internationaux ;



Au niveau de Fort-Dauphin ;

- Un appui dans la structuration des plateformes, notamment par le renforcement des organisations au niveau communal des plateformes et l'intégration des leaders traditionnels dans la société civile au niveau local ;
- Un appui pour la connaissance des autres systèmes de défense, impliquant les outils légaux et institutionnelles, afin d'améliorer les connaissances des acteurs régionales.
- La mise en place d'un processus impliquant les autorités locales visant à reconnaître les représentants élus de la société civile ;
- L'appui technique et financier des OSC par la poursuite de Fanainga + et le financement de la mise en œuvre de la stratégie de protection des défenseurs des droits humains ;
- Le renforcement de capacités des OSC au niveau régional : accompagnement dans la conduite des activités de plaidoyer, formation sur l'autoprotection des DDH, les méthodes de dénonciations, la communication ;
- La mise à disposition de moyens financiers visant à prendre en charge le coût des avocats ou la mise en place de partenariat avec l'ordre des avocats pour protéger les DDH et les plus démunis en situation d'urgence ;
- La poursuite au niveau de la région Anôsy du salon de la société civile pour valoriser leurs actions ;
- L'élaboration d'un bulletin de la société civile Anôsy pour une meilleure visibilité des OSC.

7.2. *Bonnes pratiques*

La valorisation des spécificités culturelles et **la place des leaders traditionnels** : « C'est l'une de nos forces les OSC ici. C'est la présence des leaders traditionnels au sein de la Plateforme. Or le problème des leaders traditionnels, c'est de pouvoir couvrir tout le district. La société civile devrait couvrir tout le district en principe. Nous avons des points focaux au niveau des communes. Ils sont censés protéger les autres au moment venu. Ce que nous avons fait ici. C'était le cas de 2 journalistes menacés d'emprisonnement. Et c'était nous les leaders traditionnels qui s'étaient levés. Nous leur avons dit : emprisonnez-les et vous verrez ce que vous allez voir. Et c'était vraiment nous qui avons mobilisé des gens. Et leur tentative a



échoué. Nous avons également fait la même chose à Mangaiky où il y eut beaucoup de personnes qui ont été appréhendé. Je n'ai pas accepté cela et je suis allé au niveau du Commissariat en tant que notable. Et je trouve vraiment que moi en tant que notable, si la société civile pouvait intégrer les notables ce serait vraiment une grande force. » (Plateforme District, entretien, novembre 2024)

Success stories en matière de protection des DDH

Des success stories en matière de défense des droits humains peuvent être citées à l'exemple de l'arrestation des kidnappeurs d'albinos : « Vous voyez comment on a pu épingler les gens qui enlevaient les albinos. Je le dis en toute humilité, c'était grâce à nous. C'était moi et Mr Anonyme de l'Unicef, nous les avons suivis et les avons attrapé à Ranomafana. Et c'est là où j'ai donné tort à la Gendarmerie qui avait dit qu'ils étaient revenus car les enleveurs d'Albinos étaient armés. Et nous nous avons des membres en milieu rural qui nous fournissaient des renseignements. Ce qui nous a permis de les attraper. Ce genre de chose néanmoins n'est pas publié en tant que success story à Anôsy. » (FITEA, entretien présentiel, Fort Dauphin, novembre 2024). Ce succès a pu être possible par la fluidité des remontées d'information au niveau local.

Tel fut également le cas d'un activiste qui a pris des photos lors d'une manifestation à laquelle il n'a pas pris part, où il a été arrêté par inadvertance par les forces de l'ordre : « Il y a eu une grève. Il n'a pas mené la grève mais il a juste assisté et a pris des photos. Les gens le connaissaient comme étant un défenseur des droits humains à Toliara. Le cas se rapportait au cas de Base Toliara. Il est allé là-bas pour prendre des photos. Dès qu'il a pris des photos, c'est là que la gendarmerie l'a emmené au camp. Et c'est là que la Plateforme de la Société civile l'a aidé car il était membre de la Plateforme de la société civile. Les communications de la plateforme de la société civile étaient aussi lancées. Le cas est remonté au niveau du mouvement Rohy. Ce dernier a signalé le cas au niveau du SEG. Quand cela n'a pas été résolu au niveau du SEG, nous avons approché Mme Sabine Laubert (HCDH). Et le lendemain, il a été libéré. » (FPFE, entretien collectif, Fort Dauphin, novembre 2024)



8. L'aspect psychosocial de la protection

La santé psychologique demeure l'aspect le plus oublié dans la protection des défenseur·se·s des droits humains, mais aussi au sein des associations qui travaillent dans cette thématique. Pourtant, l'absence de prise en charge de la santé mentale engendre des problématiques majeurs qui peuvent se reconnaître au fil des années : « De nombreux autres défenseurs des droits humains présentent des signes multiples de traumatismes, directs ou indirects, tels que l'insomnie, la toxicomanie, la paranoïa, le repli sur soi et l'hypervigilance, qui sont tous des symptômes courants de l'état de stress post-traumatique (ESPT). Certains défenseurs des droits humains, suite à ce qu'ils ont connu ou constaté, vont jusqu'à se suicider et perdent leur vie en luttant pour la justice, l'égalité et contre la discrimination. On parle rarement de la santé mentale des défenseurs des droits humains qui sont, comme d'autres professionnels (p.ex. les infirmiers, les policiers, les ambulanciers) en proie aux traumatismes. Cependant l'Organisation mondiale de la santé suggère que mieux sensibiliser sur la santé mentale pourrait améliorer l'accès aux soins et les résultats dans leur ensemble. »¹⁹. Alors que peu d'études se concentrent sur cette question, une enquête internationale réalisée par Amy Joscelyne montre que : « parmi les défenseurs des droits humains qui ont participé à notre enquête, 19 % semblaient souffrir de troubles post-traumatiques, 19 % présentaient des symptômes marqués de troubles post-traumatiques, 15 % semblaient être atteints de dépression, et 19 % indiquaient souffrir de surmenage. Ces taux sont comparables à ceux trouvés chez les primo-intervenants et même chez les anciens combattants. Les défenseurs étaient souvent exposés au traumatisme secondaire et primaire en interrogeant les survivants et les témoins (89 %), en visitant les lieux où les violations avaient été commises (63 %), et en étant les témoins de violences (34 %) ou de graves privations des besoins fondamentaux (79 %). 20 % des personnes interrogées avaient été menacées d'être battues, prises en otage, ou détenues en lien avec leur travail dans le domaine des droits humains et 20 % avaient effectivement fait l'expérience d'une ou de plusieurs de ces violations. »²⁰. Même si nous n'avons pas des chiffres, plusieurs associations ont fait part de leurs inquiétudes concernant la santé mentale des équipes et certains d'entre

¹⁹ <https://www.openglobalrights.org/fighting-stigma-protecting-mental-health-of-african-rights-a/?lang=French>

²⁰ Joscelyne A, Knuckey S, Satterthwaite ML, Bryant RA, Li M, Qian M, et al. (2015) Mental Health Functioning in the Human Rights Field: Findings from an International Internet-Based Survey. PLoS ONE 10(12): e0145188. <https://doi.org/10.1371/journal.pone.0145188>

eux reviennent sur l'importance de cet aspect. Et ce, malgré que la santé mentale, et plus précisément les maladies psychologiques, font l'objet d'une stigmatisation dans le contexte malgache – relié à des croyances et des interprétations magico-sorcellaires²¹.

8.1. *Le psychosocial, un aspect peu investi*

La pression psychologique comporte un risque majeur pour les défenseur·se·s des droits humains, et plus généralement les personnes impliquées dans la société civile : *« je connais beaucoup d'amis qui ont dû quitter la société civile à cause des charges mentales. Parfois même les familles ne se savent pas qu'elles sont en train de le faire, mais on connaît la situation de Madagascar, donc ils s'inquiètent »* (LIFT, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). En raison du nombre de cas et grâce à l'effet de la pandémie – qui avait mis en avant la question de la santé mentale – la société civile de Madagascar commence timidement à mettre en avant les besoins en termes de santé mentale, toutefois la culture généralisée et l'absence d'information compliquent la prise en compte de sur cette question.

Comme l'avance une des personnes interviewés les problèmes de burn-out militant sont très présents entre les membres de la société civile mais ils demeurent mécompris : *« souvent dans nos pays, on ne tient pas en compte la santé mentale c'est la dernière chose. On ne connaît même pas comment on appelle ces choses, on n'a pas cette culture. Si on n'est pas cultivé, on ne sait même pas de quoi il s'agit le mental breackdown. Pour moi, par exemple, même avec quelques membres de la famille, ils n'ont pas compris, j'ai arrêté de le dire »* (Anonyme). Dans ce contexte obtention d'une prise en charge adaptée constitue une barrière également, souvent par manque de professionnels et d'une formation adapté de ces professionnels : *« il y a quand même une part de psychologues qui sont en train de s'émerger à Madagascar, mais c'est cher. Il faut démocratiser les ressources »* (Anonyme).

Dans ce contexte, peu favorable à la prise en charge des aspects psychosociales seulement une minorité comptent avec des services spécifiques, néanmoins il existe une reconnaissance croissante que cela soit vis-à-vis des besoins de prise en charge psychologique des défenseur·se·s des droits humains et des lanceur·se·s d'alerte ou au niveau interne pour

²¹ Legrip-Randriambelo, O. (2020) . Des démons et des fous à Madagascar : cacher, exorciser, montrer. Politique africaine, n° 157(1), 111-141. <https://doi.org/10.3917/polaf.157.0111>.



préserver la santé mentale des équipes. Au niveau des défenseur·se·s et des lanceur·se·s les besoins sont reconnus par une majorité des acteurs consultés, avec moins de présence de cette question dans la région d'Anôsy.

Associations	Mesures psychosociales						
	Reconnaissance de la santé mentale	Mécanisme PEC psy	Stratégies de soutien communautaire	Partage d'expériences	Mécanismes Internes de régulation des émotions	Work-life balance	Célébration et commémorations
Nature Justice	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Transparency International	✓	X*	✓	X	✓	✓	X
Internews	✓	✓	✓	X	✓	✓	X
Rary Aro Mada /ONDH	✓	X	X	X	✓	✓	X
Liberty 32	✓	X	✓	✓	✓	✓	X
Lead Institute	✓	X	✓	X	X	✓	X
Msis Tatao	✓	✓*	X	X	X	✓	X
Ivorary	✓	X	✓	✓	X	✓	✓
Fafafi	X	X	X	X	X	X	X
ONG Azafadi	X	X	X	X	X	X	X
AVIA	✓	X	X	X	X	X	X
FPFE	✓	✓*	X	X	X	X	X
PFNOSCM - District Taolagnaro	X	X	X	✓	X	X	X
PFROSC Anosy - FITEA	✓	X	X	X	X	X	X

Pour le niveau interne, la question s'est soulevée dans la majorité des organisation situés dans la capitale, toutefois aucune des associations de la région d'Anôsy n'a priorisé cet aspect pendant les entretiens, mais tenons en compte, en revanche, que ces régions ont d'autres priorités liées au manque des ressources très importants et par le manque d'informations à ces sujets également.

Mécanisme de PEC des survivant·e·s d'agressions

Au niveau de la prise en charge psychologique pour les défenseur·se·s des droits humains et les lanceur·se·s d'alerte, plusieurs organisations ont des services en actif, notamment Nature justice dont les fonds permettent de « *d'offrir aussi des soins médicaux, par exemple, ou une assistance psychologique, et aussi dans certains cas où la situation s'envenime de permettre aux défenseurs en fait de sortir un peu de sa localité pour aller ailleurs se mettre à l'abri le temps que les choses se calment et que le problème soit résolu* » (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Internews compte elle avec une « *cellule de protection opérationnalisée dans le conseil juridique, elle travaille avec un cabinet d'avocats, et le soutien psy avec un cabinet de psychologie pour soutenir les journalistes, en priorisant nos régions d'intervention* » (Internews, entretien présentiel, novembre 2024). Transparency vise également établir des accords pour fournir la PEC psy « *pour les avocats, on essaye de mettre en place une collaboration avec l'Ordre des avocats et on voudrait faire le même aussi pour l'aspect psychologique* ».

Alors que seules deux associations nationales dont Msis Tatao qui sont en train de développer ces services dans leurs nouveaux projets, l'association proposait « *de constituer un fonds spécial pour la défense des droits humains. Et au sein de chaque association, pour chaque projet, nous avons aussi ces fonds spéciaux qui permettent de couvrir ces dépenses. Mais après, quand on va vraiment lancer le réseau, nous optons pour mobiliser des fonds ensemble, entre les membres du réseau* » (Msis Tatao, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024) ; ou encore FPFE qui offre du soutien psychologique aux femmes victimes de violence dans la région d'Anôsy.

Stratégies de soutien communautaire et partage des expériences

Les stratégies de soutien communautaire sont plus communes que la prise en charge psychologique, car plus accessibles en termes économiques et mettant en place des alliances entre les différents acteurs et actrices de terrain. Liberty 32 a mis en place un système de mentorat ou de parrainage pour les activistes qui effectuent des actions directes « *pour s'appuyer mutuellement* » (Liberty 32, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024) très utile pour construire des ponts entre les nouvelles arrivées et des plus anciens, mais aussi en cas de difficultés. Ce partage d'expériences demeure très relatif, même si des échanges autour



des expériences se font dans ce cadre ou d'autres cadres plus ou moins formels, la question des menaces ou violences subies sont peu abordés en dehors du cercle réduit des collègues proches. Il est difficile de favoriser ces échanges dans un contexte si hostile imprégné de la peur de nouvelles représailles.

Autre pratique assez récurrente est le suivi des victimes de violations de droits humains de la part des employées des associations que ce soit plus formalisée comme chez Natural Justice « *nous gardons un suivi avec les victimes et nous gardons aussi le contact* » (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024) ou plus informel : « *c'est informel. Mais c'est quand même de savoir s'ils ont subi vraiment les menaces, surtout, jusqu'à ce que ça se calme. On les assiste psychologiquement aussi, souvent, ils sont en état de choc. Nous ne sommes pas formées pour faire de l'assistance primaire à des personnes sous le choc psychologique. On fait juste de camarade à camarade. On se soutient mutuellement.* » (Liberty 32, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024).

Mécanismes internes d'expression et régulation des émotions

Les associations ont abordé plusieurs mécanismes internes d'expression et régulation des émotions :

- La prise en charge psychologique en interne pour les employées qui ont des difficultés de santé mentale. Cette prise en charge progresse dans les associations de la capitale, mais reste assez récente encore. « *On a pu mettre en place une collaboration et une assurance santé qui permet au staff de TI d'être accompagné par un psychologue dès que c'est nécessaire, ouvert à tout le staff parce qu'on avait remarqué depuis un an, deux ans, que le staff est très fatigué et ça, c'est de la fatigue morale. On a fait une évaluation du staff en juillet et je me suis rendu compte que la majorité du staff est très fatiguée psychologiquement. Et ça, en fait, c'est lié au fait qu'on fait un travail où on ne va pas encore au bout de la chose. Donc on renforce nos rangs pour pouvoir renforcer les autres après nous.* » (Transparency International, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)
- Travail sur le levée du tabou autour de la santé mentale dans le domaine de la défense des droits humains : « *Encore, on a un tabou psychologique. Justement, on essaie de*



casser ça. On fait des émissions sur l'importance de l'éducation. On va parler avec la société civile » (Liberty 32, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

- Autoprotection et gestion des émotions : certaines associations intègrent dans leurs formations des exercices et des outils pour contrôler les émotions, notamment en cas d'agression mais aussi la gestion du stress.

Malgré les tentatives d'établir des mécanismes internes de promotion de la santé mentale, il demeure encore difficile de placer le curseur des priorités dans le travail psychologique.

Work – Life balance

En ce qui concerne l'équilibre entre vie privé et professionnelle comme apports à la santé mentale des équipes, face aux différentes problématiques qu'ils rencontrent, demeure la question la plus facilement abordé par les associations. Le mot clé de cet équilibre est la « **flexibilité et engagement** » du travail au sein des associations. Ce qui contraste avec la surcharge de travail et le manque de personnel qui est souvent pointé comme des difficultés pour les membres des associations : *« En fait, je pense que ça dépend vraiment de la personne, on est surtout là pour l'engagement. On s'automotive, on prend le temps également de s'écouter, vraiment de chercher. Donc, au niveau psychologique, c'est surtout peut-être la charge de travail, mais pas tellement par rapport à l'engagement. Avoir une charge trop élevée de travail, ça produit un stress quand même assez considérable. On essaie d'avoir assez de temps pour nous-même. En tout cas, pour le week-end, on a en fait posé le principe que, sauf cas de force majeure, le week-end, on ne travaille pas. On essaie vraiment d'avoir ce temps-là pour la famille, pour nous-mêmes. Mais sinon, les missions également, les voyages et tout ça, nous permettent également de se ressourcer » (Ivorary, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024).*

L'intérêt pour l'amélioration de la santé mentale s'est aussi centré sur l'accès à des espaces verts, à un lieu de travail calme ou encore à l'implémentation du télétravail pour une meilleure gestion de la vie privée et pour éviter diverses contraintes liées aux déplacements, la récupération de jours après les missions, etc.



Des moments de célébration et de commémoration

Finalement, seulement deux associations ont abordé la question des moments de commémoration, notamment Natural Justice et Iovrary ONG, qui portait une banderole en honneur à une des victimes dans l'espace associatif dans lequel leur association est installée à côté de bien d'autres. Toutefois, il nous semble que les moments de célébration ont été cités de façon transversale, sans que cela soit le centre de la discussion, notamment le fait de faire des activités, d'assister à des événements organisés par les autres associations, a pu créer des espaces de joie et de partage de bons moments qui permettent de souder les membres des associations et les relations inter-associatives également. Même si des tensions ont été constatées dans les associations de la capitale, elles sont amenées souvent à travailler en commun.

8.2. *Bonnes pratiques*

En termes de bonnes pratiques, il nous semble que quelques actions peuvent être mises en avant pour les valoriser et capitaliser :

- La mise à disposition d'une prise en charge psychologique, menée indirectement par Natural Justice peut être une source d'inspiration pour la mise en route d'un dispositif de prise en charge psychologique de la part de la société civile nationale. Au même titre que l'expérience d'Internews qui a mis à disposition des journalistes un suivi psychologique au besoin.
- L'introduction d'une composante psychosociale dans le budget des associations pour effectuer cette prise en charge
- Continuer la sensibilisation autour de la santé mentale afin de briser le tabou, y compris l'extension vers la région d'Anôsy.
- Promouvoir les espaces d'échange d'expériences et le soutien communautaire

8.3. *Besoins*

Les besoins en termes de prise en charge de l'aspect psychosocial sont très importants, et cela dans les deux régions étudiées, que ce soit au niveau interne au sein des associations que dans la prise en charge des externes (défenseur·se·s et lanceur·se·s).



En interne :

- Attention psychologique en cas de besoin
- Focus groupes et ateliers pour récurrents pour le partage d'expériences
- Sensibiliser autour de la santé mentale
- Création d'une guide de santé mentale
- Identifier des lignes budgétaires permettant la prise en charge psychologique

Pour les défenseur·se·s des droits humains

- Etablissement d'un fond pour la prise en charge psychologique d'urgence et de stabilisation des victimes et ses proches
- Formation spécifique pour les psychologues
- Collaboration avec des cabinet de psychologie
- Sensibilisation sur l'importance de la santé mentale
- Mise en place d'espaces de partage et de suivi collectif



9. L'aspect relationnelle : des alliances qui peuvent sauver

L'aspect relationnel, à différence de l'aspect psychosocial et organisationnel, jouit d'une reconnaissance en tant qu'outil efficace pour la protection des défenseur·se·s des droits humains et des lanceur·se·s d'alerte. La société civile, tant au niveau de la capitale qu'en région considère qu'il est fondamental de tisser les liens et construire des réseaux de soutien sur lesquels s'appuyer lors des diverses phases : lors de la prévention des violations des droits humains, lors de la prise en charge en urgence suite à une menace ou agression, puis lors de la période de stabilisation de la victime. Dans toutes les phase, les alliances peuvent s'établir à partir de petit segments de la société des proches appartenant à la famille, puis sa communauté, son quartier ou sa ville, pour ensuite faire appel à des niveau régionaux, national ou internationale.

9.1. *Les réseaux : un aspect à développer davantage*

Les associations malgaches ont mis en place plusieurs formes d'alliance et de réseautage au sein de la société civile, mais aussi auprès d'autres acteurs qui peuvent participer à différentes causes communes, que ce soit la prise en charge des femmes victimes de violences de genre, des observatoires autour de la corruption, la protection environnementale, etc. Nous avons exploré les différentes alliances présentes sur le territoire étudié afin d'en établir un diagnostic sur leurs capacités et efficacité.

Réseaux et alliances locales, régionales, nationales et internationales

Bien que les réseaux locaux, régionaux ou nationaux soient souvent les premiers à être cité lorsque nous abordons la protection des défenseur·se·s des droits humains, les liens amicaux et familiales représentent également des atouts dans la lutte contre les violations des droits humains. Pour ceux qui ne jouissent pas d'un réseau de connaissances influentes à divers niveaux, l'entourage des personnes peuvent apporter son aide dans des moments de risque élevée, notamment en accueillant la victime, l'aidant à se déplacer ou tout simplement en la protégeant. Ce type de protection est également activé dans la phase de la stabilisation pour fournir le nécessaire à la victime en termes de soutien moral et accompagnement. Ces cas de protection au niveau des proches est très présent dans les régions plus éloignées qui n'ont pas des contacts ni des moyens spécifiques. D'un autre côté, nous trouvons d'autres victimes qui



,en raison de leur position dans la société civile ou dans la société en générale, sont capables de mobiliser leur réseau pour se défendre, pour se mettre à l’abri, voir pour avoir des informations sur son dossier. Ce type de réseautage est plus commun dans la capitale et les grandes villes où la position sociale ou/et le pouvoir symbolique peut jouer un rôle. Néanmoins ces réseaux sont difficiles à établir, la plupart des acteurs de la société civile s’appuient sur leur réseau mais il est limité : *« c’est ce que nous faisons maintenant, c’est de mobiliser nos amis, alors que nos amis sont aussi très limités dans leurs réseaux. »* (LIFT, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

Au niveau des réseaux nationales et régionales, à la capitale nous avons constaté la présence de plusieurs réseaux dans lesquels participent les membres de la société civile :

- **Le réseau MIARO** : un réseau de protection des défenseurs des droits humains mis en place par Msis Tatao en 2022, qui est encore aujourd’hui en phase de constitution et de réflexion sur le fonctionnement de celui-ci. Selon ses initiateurs, ils ont rencontré des difficultés d’engagement de la part des associations impliquées : *« Ce n’est pas encore opérationnel. La dernière action, c’était le dernier atelier qu’on a eu, qui a eu, qu’on a eu la résistance de quelques OEC, et par laquelle on a décidé de mettre en place le système d’inscription. La suite, donc, c’est de faire cette inscription, de constituer les membres du réseau, et c’est après qu’on va décider comment est-ce qu’on va s’organiser, on va s’organiser au niveau national, etc. »* (Msis Tatao, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)
- **Observatoire National des droits Humains** : « observatoire national composé de neuf observatoires régionaux des droits de l’homme (Analamanga, Anôsy, Atsimo Andrefana, Atsinanana, Boeny, Analamanga, Diana, Haute Matsiatra, Menabe, SAVA), dirigés par des jeunes pour documenter, signaler et traiter les violations des droits de l’homme dans les régions. Ils favoriseront la préservation de la paix aux niveaux communal, régional et national. Ainsi, ils documenteront les cas de violations et des menaces, et partageront leurs analyses et priorités avec les autorités. »²²

²² <https://ondh-madagascar.org/connaitre-ondh-madagascar/>



- **Observatoire des élections Safidy**, fondé par une dizaine d'organisations de la société civile, qui compte avec un réseau de plus de 800 organisations de la société civile mobilisés pour la sensibilisation, l'observation et l'éducation électorale
- **Mouvement Rohy**, composé par une centaine d'ONG et d'associations dans les 23 régions du pays.

Ces divers réseaux constituent un terreau fertile pour construire des alliances au niveau national grâce à la participation de centaines d'associations avec des objectifs très diverses, même si certains réseaux ne concernent pas explicitement la protection, ces réseaux constituent une base pour la prévention grâce à l'échange des informations et des analyses de risque, pour la mobilisation en cas d'agression ou de menaces ou encore comme réseau d'appui pour trouver des solutions à des cas urgents.

Au niveau de la région d'Anôsy, les associations se sont mises en réseau en constituant des plateformes regroupant la société civile de la région. Actuellement, deux plateformes sont actives dans la région suite à la création d'une nouvelle plateforme La division de la société civile, très réduite d'ailleurs, représente un danger pour l'évolution des alliances pour la protection des acteurs de la société civile dans la région. Ces tensions s'alimentent également d'un problème régional autour du rôle de QMM, une entreprise d'exploitation minière présente dans la région. Malgré ces contraintes, l'une des plateformes essaie actuellement de tisser des liens avec les communes voisines où l'exploitation minière devrait se déplacer dans les prochains mois afin de les prévenir des problématiques avec ladite entreprise.

Aussi des activités sont mises en place pour tisser des liens entre les associations régionales, notamment le salon dont parle PFDOSC : *« c'est la toute première fois. Nous l'avons fait car nous voyons que beaucoup de gens ne savent pas encore ce qu'est et ce que fait la société civile. Et même entre nous, nous ne savons pas nécessairement ce que chacun fait. Et c'est à travers cela que nous avons accru notre connaissance entre nous. Chaque organisation a présenté ce qu'il a fait »* (PFDOSC, entretien collectif, fort Dauphin, novembre 2024). Ce type d'organisation a vu le jour également dans la capitale en forme de rencontre entre la société civile, ce qui ouvre des espaces de réseautage et d'entraide.

Au niveau international, peu d'associations entretiennent des contacts dans des réseaux africains ou mondiales : *« on espérait bien... avoir des relations avec d'autres réseaux au*



niveau international, mais on ne connaît pas encore, nous avons de liens seulement avec Frontaline Defenders » (Rary Aro Mada, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

Le contexte spécifique de Madagascar freine les possibilités de réseautage au niveau international : il s'agit d'un pays francophone entouré par des pays majoritairement anglophones et éloignée physiquement de l'ouest africain, francophone lui. Néanmoins, certaines associations réussissent à construire des liens avec d'autres associations africaines et travaillent dans des projets communs pouvant aider la cause dans leur propre pays : *« Comme on a l'initiative pour les défenseurs environnementaux africains, en fait, l'un des volets de l'initiative, c'est aussi de favoriser les échanges et les réflexions entre les défenseurs environnementaux. Et du coup, je pense que c'était le mois de septembre dernier, au Sénégal, où on a organisé une conférence des défenseurs environnementaux africains. Et c'était pour bénéficier aussi du partage des autres pays africains et aussi histoire de réseauter un peu. Parce que la volonté des défenseurs africains, maintenant, c'est d'aboutir à une convention pour protéger leurs droits au niveau africain. Et on essaie de voir ça, en fait, au niveau de l'Union africaine et comment on peut faire Toute la convention pour... Pour la protection des défenseurs environnementaux africains. »* (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

En revanche, certains membres des associations mettent en cause le rôle de protection de ces réseaux internationaux *« Non, ça ne nous aide pas, on pensait qu'on était protégé par la communauté internationale. Même en ayant une autre nationalité, je veux dire qu'ils ont la responsabilité de me protéger, mais quand même, dans une situation très grave, je me sentais seule, je veux dire. Il n'y avait pas vraiment de protection des droits humains. »* (Anonyme). La protection internationale ne semble pas assez développée dans la région, seulement une minorité d'associations disposent de contacts assez solides pour protéger les victimes dans les moments de crise : expatriation, réinstallation, etc. Pourtant ce réseautage est fondamental pour les cas graves, et en absence de ces liens avec l'extérieur – notamment avec des associations reconnues dans le champ de la protection – laissent les associations démunies face à des agressions et des violences graves parfois.



Relation avec les autorités locales, régionales, nationales.

Les relations avec les autorités publiques dépendent fortement du contexte et de la nature des associations qui composent la société civile. Les autorités locales et régionales semblent être des alliées fondamentales pour les associations dans la région d'Anôsy que cela soit pour assurer la sécurité des missionnaires lors des différentes activités dans les zones rurales, ou que cela soit pour la solution de problèmes sociaux ou encore pour la constitution de « comités de paix » destinées à améliorer la situation des défenseur·se·s des droits humains dans la région. Comme l'explique Natural Justice, parfois les autorités peuvent être des alliées de la cause, notamment environnementale : *« Et en fait ça du côté de Natural Justice on a apporté on a fait accéder les défenseurs au fond pour bénéficier des soins et par rapport au ministère ce qu'ils ont fait c'est discuter avec le procureur de la République pour obtenir l'arrestation rapide en fait des gens qui ont agressé les défenseurs et je pense qu'il y a eu 5 personnes qui sont écrouées actuellement là-bas. »* (Natural Justice, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Pour d'autres thématiques, notamment autour des droits humains ou de la corruption, les autorités se montrent moins coopérantes avec les associations, notamment dans la capitale. Toutefois, la construction de certains projets implique la participation des autorités pour la mise en place, comme pour le réseau MIARO dont les promoteurs tentent d'approcher les autorités pour les inclure dans le mécanisme de protection des droits humains : *« nous devons créer des partenariats avec le ministère de l'Intérieur, avec l'Ordre des avocats, parce qu'il y aura des besoins d'assistance juridique aussi vis-à-vis de ces personnes victimes de menaces ou de représailles, de ces défenses sur deux droits humains. Les partenariats pour faire fonctionner le mécanisme »* (Msis Tatao, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). D'autres membres de la société civile proposent que la question de la protection des défenseur·se·s des droits humains soit prise en charge par les autorités elles-mêmes comme le font *« pour les violences faites aux femmes par exemple »*.

Certains acteurs comme Liberty 32 persistent à entretenir de bonnes relations avec les autorités, mais se rendant à l'évidence des limites de leurs liens : *« On fait de l'interlocution avec les politiciens, sur plusieurs formes. On essaie déjà d'entretenir certains liens, si on peut dire comme ça. Parce que dans la démarche éducative, c'est là qu'on explique que ce n'est pas une question d'opposer des acteurs. Mais en plus, par rapport au processus démocratique, on promeut l'approche dans laquelle c'est un truc à faire ensemble. Et du coup, comme il a dit, à*



chaque déplacement, déjà pour commencer, on essaie de tisser des liens avec les autorités locales. Et même ici, au central aussi, on essaie d'être en bonne relation avec les structures publiques. Après leur accueil ça dépend, quand c'est une visite simple, pour se faire connaître, ça va mais quand c'est pour présenter, par exemple, une lettre au ministère de la Jeunesse, beaucoup moins » (Liberty 32, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024)

9.2. Bonnes pratiques

En termes de bonnes pratiques concernant l'aspect relationnel, il nous semble que les différentes formes de réseautage au niveau national et régional sont à valoriser, tout en travaillant pour éviter les doublons. Une des formes de réseautage et de travail en commun à mettre en avant pourrait être les « Comités de paix » conformées par des jeunes dans 6 régions différentes, qui jouent un rôle à leur niveau pour ressourder les conflits et qui délèguent au niveau national lorsqu'ils rencontrent des difficultés : *« la résolution de tous les problèmes. C'est ce qu'on a fait. Mais si le comité de paix n'arrive pas à résoudre le problème, c'est l'Observatoire national à leur tour qui va faire le plaidoyer au niveau des instances de degré plus haut. Par exemple, on va faire le plaidoyer au niveau national pour l'isolation des cas de violation et on transmet directement aussi les cas chez le commissariat des droits humains. Normalement, d'après notre statut de travail, c'est la commission nationale indépendante des droits humains. C'est l'IDH qui doit faire toutes ces tâches, mais elles n'ont pas d'implication géographique dans la région et n'arrivent pas à faire aussi leurs tâches »* (Rary Aro Mada, entretien présentiel, Tananarive, novembre 2024). Mettons en avant, premièrement, la capacité de ces structures de toucher la population de base, mais aussi la capacité de remonter ces problématiques vers d'autres niveaux, et deuxièmement, l'intégration des jeunes, des institutions et des leaders traditionnels dans les comités de paix.

9.3. Besoins

Malgré que l'aspect relationnel soit assez développé sur des niveaux régional et national, les associations rencontrent le besoin d'avoir des connexions avec l'international. Il nous semble qu'il y a un certain isolement de la société civile malgache, qui peine à trouver des alliées à l'international, déchirée entre un espace francophone lointain, et un espace anglophone moins accessible. Cet isolement se multiplie pour les associations régionales qui n'ont pas d'accès aux réseaux internationaux.



A l'international :

- Tisser des liens avec des réseaux internationaux pour des échanges d'expériences et pour la création d'appuis internationales dans les causes communes.
- Tisser des liens avec les associations de protection à l'international pour constituer un réseau pour avoir un appui en cas d'urgence et pour une mobilisation à l'international

Au niveau national :

- Construire un réseau de plaidoyer fort pour l'adoption de la loi
- Institutionnaliser les réseaux informels qui appuient directement les défenseur·se·s sur place
- Etablir des partenariats durables avec les institutions pour une véritable protection des défenseur·se·s des droits humains



10. Conclusions du diagnostic

En synthèse, nous pouvons conclure que la protection des défenseurs des droits humains à Madagascar est une question légitime et mérite l'attention des OSC et des partenaires. De tout ce qui précède, il en résulte une vulnérabilité certaine des OSC malgaches tant au niveau national que régional. Cela nécessite néanmoins un appui au niveau des OSC régionales.

En effet, les OSC, plus précisément, les défenseur·ses des droits humains font l'objet de violence. En l'absence d'une base de données permettant d'identifier les menaces ou les formes de violences à l'encontre des DDH, plusieurs types de violences ont pu être répertoriées, à savoir :

- Les violences physiques pouvant aller jusqu'à l'assassinat. Les activistes environnementaux, les activistes dans la thématique « lutte contre la corruption et la justice », les observateurs des élections et les journalistes sont les victimes recensées ;
- Les violences institutionnelles : cela peut se matérialiser par les arrestations, menaces d'emprisonnement, le chantage par les forces de l'ordre ;
- Les violences verbales : Les menaces verbales sont les plus communes au niveau des jeunes. Ils se font par les moyens électroniques (whatsapp, réseaux sociaux, téléphone) ou de façon directe. Le sexisme figure également parmi les formes de violence verbale.
- Violences économiques qui peuvent se matérialiser par les dons d'argent aux malaso/voleurs de zébus en contre partie des non-agressions.

Conscients de cet état des faits, la société civile a entrepris un plaidoyer pour l'adoption d'une loi sur la protection des défenseur·se·s des droits humains car le premier risque se situe au niveau de l'encadrement juridique de la PDDH. Celle-ci bien que brièvement effleuré par le droit positif ne suffit pas à garantir une pleine protection des défenseur·se·s à Madagascar. Un appui considérable pour relancer le plaidoyer et faire remonter les besoins de la société civile est nécessaire. En termes de politiques publiques, trois facteurs sont essentiels pour l'adoption et l'application d'une politique : (i) l'appropriation de la problématique par l'opinion publique (ii) l'existence d'une solution réaliste et faisable et enfin (iii) l'adhésion de la sphère politique. Un appui des OSC œuvrant sur la thématique par la mise en place de conditionnalité aux financements attribués à l'Etat malgache pourrait également débloquer le processus de l'adoption de la loi.



Cela étant, le risque que l'adoption de ladite loi s'éternise encore, n'est pas négligeable. Des mesures doivent ainsi être entreprises. Pour ce faire, nous rappelons ici les principaux constats étayés par le présent diagnostic.

En matière d'analyse de contexte et de prévention des risques, les organisations et les DDH n'investissent pas suffisamment dans la prévention des risques malgré le fait qu'elles soient avérées. Les ONG internationales entreprennent une analyse des risques à l'exemple de Transparency international qui a décidé finalement d'institutionnaliser la pratique en son sein. D'autres organisations à l'exemple des OSC à Fort-Dauphin ont mis en place des stratégies d'acceptation non formalisée grâce aux bénéfices de l'aide apportée, minimisant les risques d'agression par les *malaso* (voleurs de zébus). Ces stratégies peuvent être des dons et appuis sociaux. Néanmoins, au niveau des DDHLA, la mobilisation des citoyens et de l'opinion publique est moins aisée car en plus d'être méconnue, la société civile est également peu soutenue par la population/les citoyens. Ce qui augmente le risque envers le défenseur.se.

Malgré la conscience généralisée de l'existence des représailles et des autres formes de violences, 76% des organisations consultées ne disposent pas de protocole de sécurité. Seules trois organisations ayant un ancrage international disposent et mettent en œuvre un protocole de sécurité. A la place de protocole sécurité, les OSC ont développés des outils pratiques à l'exemple de Liberty 32 qui a établi des guides pratiques d'action non-violentes répertoriant une liste d'actions directes de résistance non violente. D'autres OSC situées au niveau régional s'allient avec les autorités locales pour renforcer leur sécurité. De façon générale, les OSC ont été récipiendaires de formations prodiguées par les organismes internationaux à l'exemple de Frontline Defenders, d'Amnesty international ou de l'Unesco.

Plus spécifiquement, les OSC sont vulnérables sur différents plans, à savoir :

- Au niveau de l'accès aux ressources : en cas de violation des droits humains, leur accès est très limité. Cela peut s'agir notamment des avocats, des experts juristes et sécuritaires. Si les ONG internationales ont les moyens de s'offrir ces services, les OSC malgaches ne peuvent se le permettre et comptent sur des partenariats locaux ou négocient auprès de leurs réseaux à des tarifs encore inabordables.
- Au niveau de la gestion et de la sécurisation des données : La protection des données et la lutte contre la surveillance en ligne à travers le logiciel « Predator » dont



l'existence a été publiquement admis par le Président de la République en personne, sont des défis majeurs au niveau des OSC malgaches. Les attaques/piratages en ligne sont devenus récurrentes au niveau des OSC malgaches. Quelques organisations ont bénéficié d'une formation relativement basique en la matière mais cette question mérite plus d'approfondissement et un élargissement des cibles/des participants

- Au niveau de la stratégie de communication : l'inexistence de stratégie visant mettre en valeur le travail des DDH est un facteur augmentant le risque encouru par les défenseur.ses.
- Au niveau de l'accès à l'informations et aux connaissances relatives à la DDH : il existe d'importantes lacunes surtout au niveau de la région Anôsy en matière de connaissance des droits fondamentaux de la défense. Ces connaissances leur fourniraient un kit de premiers secours face aux cas de violations de leurs droits et de ce qu'ils représentent. A part cela, la question de l'accès à l'information demeure une problématique partagée par les organisations.
- Au niveau des systèmes de signalement des droits humains : des initiatives de mise en place de mécanisme de signalement sont en gestation au niveau de l'ONDH, de MSIS Tatao et TI-MG ainsi que de celles de la FPFE sur les violences basées sur le genre. Ces nombreuses initiatives méritent néanmoins d'être harmonisées.
- Au niveau de la sécurisation des lieux et du personnel : au niveau organisationnel, les mesures de sécurité sont quasi-inexistantes mises à part quelques organisations qui ont fait l'acquisition de matériels de sécurités (caméra de surveillance, alarmes, ...). Tandis qu'au niveau du personnel, les mesures sont encore simplifiées se limitant à des consignes de casser les routines au niveau des trajets quotidiens.

Pour assurer la protection des DDH, un dispositif institutionnel s'est mis en place. En raison de la récence de la thématique, le dispositif bien qu'opérationnel en partie ne bénéficie pas à toutes les défenseur.ses des DDH. Le dispositif présente des lacunes d'ordre organisationnel : (i) une gouvernance centralisée des OSC rendant la PEC des DDH au niveau régional plus difficile (ii) un accès aux ressources limitées pour les OSC locales (iii) un manque d'équité en défaveur des femmes dans la protection des DDH (iv) une centralisation excessive des ressources au niveau d'Antananarivo. Particulièrement au niveau de la région Anôsy, les OSC au niveau régional ont un besoin de reconnaissance et de légitimation au niveau local.



En dépit de l'état peu avancé de la protection des DDH, des bonnes pratiques existent et peuvent être capitalisées tant au niveau national que local. Le transfert de compétences des ONG internationales vers les OSC nationales doit être optimisé. Il en va de même pour le transfert effectif des compétences des OSC nationales vers celles régionales.

Par ailleurs, le volet psychologique de la protection est très peu abordé par les OSC malgré une fatigue voire un burn-out militants. En effet, peu d'OSC prennent en charge la santé psychologique des DDH. Ce besoin est pourtant reconnu par la majorité des DDH tant au niveau national que local. Fort heureusement, bien que ces besoins ne puissent être couverts par les OSC nationales elles-mêmes, des organisations comme Natural Justice proposent la PEC à travers une assistance psychologique des victimes de violences. Au niveau local, ces PEC sont toutefois limitées aux victimes de VBG. Ces besoins méritent d'être renforcés pour garantir la durabilité des actions des DDH. A la place et au lieu des PEC et soutien psychologique, les stratégies de soutien communautaires sont plus accessibles pour les organisations. Enfin, la surcharge de travail en raison de la motivation née du déséquilibre entre la vie personnelle et professionnelle crée également une fatigue physique et émotionnelle. Celle-ci est accentuée par l'absence/l'insuffisance de congés en raison du statut de consultants ou de personnel employé à travers un CDD des activistes.

Au niveau relationnel et des réseaux, des alliances, plateformes et réseaux existent et sont réellement mobilisés pour la cause de la protection des défenseurs des droits humains. Les liens amicaux des leaders constituent la force de ces réseaux mais leur absence et manque d'institutionnalisation de ces réseaux de soutien en constituent leur faiblesse. Il importe de les renforcer et de les étendre pour en créer une masse critique. Le renforcement de la relation entre la société civile et les autorités gouvernementales et locales est tout aussi bien fondamental. Il est crucial de faire connaître le rôle dévolu à la société civile et de construire un partenariat constructif.

11. Recommandations

Face à ces différents constats et analyses, les recommandations ci-après s'imposent en vue d'améliorer la protection des défenseurs des droits humains. Ces recommandations résultent

¹ Conseil et soutien sur la promotion de la participation sociale et politique dans les communes partenaires à Madagascar



d'un constat de non prise en compte par les organisations de mesure de sécurité dans leur quotidien. Des opportunités existent néanmoins au niveau national et local.

11.1. *Recommandations au niveau national*

Au niveau national, nous recommandons :

- Le renforcement du plaidoyer de la société civile pour l'adoption de la loi sur la protection des défenseurs des droits humains :
 - Organisation du séminaire de la société civile, Havoria en mettant en lumière les volets Protection des défenseurs des droits humains et accès à l'information à caractère public ;
 - Communication : soutien à la médiatisation en vue d'une appropriation de la problématique par les citoyens ;
 - Renforcement du plaidoyer au niveau institutionnel : shadow reporting des cas de violation des droits des DDH, mise en commun des messages et conditionnalités des PTF pour l'adoption de la loi sur la protection des DDHLA ;
 - Renforcement du plaidoyer autour du rôle de la société civile pour contraindre les discours criminalisant.
- Constitution **d'une base de données** commune pour centraliser les cas de violations de droits humains
 - Mise en place d'une batterie d'indicateurs communs
 - Développement d'un système de récolte et partage des données
 - Analyse récurrente des données
 - Utilisation des données concluants pour appuyer le plaidoyer pour la loi et pour la protection populaire des défenseurs des droits humains.
- Effectuer une étude nationale avec une approche genre et avec des focus sur des régions avec des problématiques spécifiques – malaso, environnemental – sur les violations des droits humains et d'attaques à des défenseur·se·s des droits humains et des lanceur·se·s d'alerte afin de connaître en profondeur la situation.
- Le renforcement de capacités des OSC :



- Organisation d'un atelier d'échange et de mise en relation des OSC nationales et locales avec les organismes internationaux (Amnesty International, Access Now, Frontline Defenders)
- Formation en sécurité digitale, autoprotection des DDH
- L'harmonisation et appui à l'opérationnalisation des initiatives visant la mise en place de mécanismes de protection des défenseurs des droits humains (maison des lanceurs d'alerte, Réseau Miaro, ONDH) :
 - Mise en place d'un cadre de coordination entre les différents promoteurs (ONDH, MSIS Tatao, TI MG et autres acteurs pertinents) ;
 - Définition des modalités de pratique de collaboration (zones d'intervention, thématiques d'interventions, synergie des actions)
 - Capitalisation et vulgarisation des outils existants (mécanismes de signalement, guide pratique des actions de résistance non-violentes, guide d'autoprotection des DDH, ...) ;
 - Mise en place d'un système de remontée des données standardisés entre les différents mécanismes de protection) ;
- L'intégration au niveau de l'accompagnement organisationnel de Fanainga, de l'aspect « Protocole de sécurité » :
 - Formation des formateurs ciblant l'équipe d'assistants techniques de Fanainga en matière d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi des protocoles de sécurité ;
 - Elaboration d'un module de formation relative à la protection des défenseurs des droits humains au niveau de Fanainga ;
 - Intégration du volet « Protection des défenseurs humains » dans les outils d'analyse de Fanainga, s'agissant notamment de l'analyse de capacité des organisations et du cadre de suivi évaluation de fonds.
 - Recrutement au sein de Fanainga d'un expert en sécurité digitale en vue d'une mise à disposition aux OSC.
- La mise en place de partenariats :
 - Mise en relation avec les professions judiciaires (ordre des avocats, experts juridiques) en vue d'un système pro bono ;
 - Appui à la mise en place de cliniques juridiques ;



- Mise en place d'un système de prise en charge des appuis psychologiques destinées aux OSC, avec un système de pro-bono.
- La mise en avant de l'aspect genre dans le travail de protection :
 - Analyse des facteurs de désengagement des femmes dans la société civile malgache
 - Plaidoyer contre les attaques sexistes envers les femmes impliquées dans la société civile malgache
 - Etude spécifique sur les violences aux défenseuses et lanceuses d'alerte, avec un prisme régional également.

11.2. *Recommandations au niveau régional*

Au niveau régional, il est primordial de mettre en œuvre les recommandations suivantes :

- L'appui à la structuration des plateformes :
 - Mise en place d'un processus d'élection inclusif et reconnu par tous (incluant les autorités locales) ;
 - Appui à l'organisation du séminaire de la société civile ;
 - Diversification des sources de financements des OSC locales ;
- L'appui à la mise en œuvre de la stratégie de protection des défenseurs des droits humains :
 - Financement des initiatives visant à améliorer la situation des DDH ;
 - Accompagnement dans la mise en place de protocole de sécurité au sein des organisations ;
- Le renforcement de capacités des organisations :
 - Analyse de la capacité des OSC locales
 - Mise en place d'un programme de renforcement de capacités adaptées aux besoins identifiées : formation en plaidoyer, en auto-protection des DDH, procédures judiciaires, gestion de projet, gestion de vie associative, fundraising, ...
- La prise en charge des honoraires des avocats pour la défense des DDH
- Mise en avant de l'engagement féminin et de la lutte contre les violences faites aux femmes comme faisant partie des droits humains



Annexes

Annexe 1 : Grille des questions

Grille d'entretien collectif/individuel
Focus groups et/ou des entretiens semi-directifs en fonction des capacités et des disponibilités des associations
Présentation et objectifs du diagnostic
Données socio-démographiques
Aspect organisationnel : Tout élément qui favorise ou qui empêche la protection ou la sécurité en interne
- Comment est-il organisé votre collectif / association ? - Combien de membres actifs avez-vous ? combien de femmes et d'hommes ? - Est-ce que les femmes ont plus de difficultés pour s'engager que les hommes dans vos activités ? si oui, quels sont les raisons ? - En quelques mots, quel est l'organigramme de l'association ? Comment se fait la prise de décisions au sein du collectif/association ? de façon horizontale ou verticale ? est-ce que les femmes participent aux décisions ? - Considérez-vous que vous avez les moyens pour exercer votre activité sans prendre des risques ? Si non, quels sont les moyens manquantes (économique, formation, espaces, etc.) - Est-ce qu'il y a des membres qui sont plus exposées que d'autres aux risques ? Si oui, quels rôles et pourquoi ? Est-ce que les femmes sont exposées à des risques différents que les hommes ? - Est-ce que dans votre collectif/association vous avez déjà travaillé sur la question des risques de votre activités ? - Avez-vous été formés à la protection individuelle et collective des défenseurs des DDHH ? - Avez-vous un système de collecte de données sur les incidents de sécurité qu'ont vécu vos membres ? si oui, comment fonctionne-t-il ? Avez-vous analysé les données récoltées ? - La charge de travail vous permet de réfléchir collectivement au contexte et aux risques régulièrement ?
Aspect psychosocial
Les éléments favorisant le bien-être des personnes et de la collectivité, notamment des éléments personnels, familiales, sociales, spirituelles



- Avez-vous des protocoles spécifiques pour la prise en charge physique et psychologique des victimes/survivantes d'agressions ?
- Lorsque vous êtes confrontées à des agressions/menaces que faites-vous ?
- Avez-vous des mécanismes internes pour avoir accès rapide aux soins ?
- Avez-vous des stratégies pour confronter les agresseurs ? Par exemple, appeler des autres associations à l'aide, demander du soutien à la population, des contacts avec les autorités, vous allez directement sur place, etc.
- Une fois l'agression dépassée, avez-vous la possibilité de partager vos expériences ? comptez-vous avec un réseau de soutien pour les possibles effets psychologiques ?
- Gardez-vous contact avec les victimes/survivantes ? Effectuez-vous un suivi des victimes/survivantes ?
- Est-ce que vous avez des moments de répit, du temps libre pour vous-mêmes ?
- Est-ce que vous organisez des moments de célébration et/ou commémoration ?

Mesures de sécurité

Pratiques et actions pour prévenir et réagir aux attaques

Menaces et violences

- Est-ce que votre organisation a été victime de menaces ? de quel genre ?
- Est-ce que vos membres ont été victimes de violences ? de quel type ? à quelle fréquence ?
 - o Violences physiques (séquestration, coups et blessures, persécution, assassinat, disparition forcée, etc.)
 - o Violences verbales (insultes, menaces, humiliations, stigmatisation publique dans les médias, médiatisation mensongère, campagnes de diffamation, etc.)
 - o Violences institutionnelles et judiciaires (arrestations arbitraires, dénonciations, plaintes, usage abusif du droit pénal, sanctions pécuniaires, torture, considération terroriste, etc.)
 - o Violences sexuelles (agressions, viols, tentatives de viol, harcèlement sexuel, diffusion d'images, etc.)
 - o Violences économiques (vol, destruction de biens, etc.)
 - o Violences politiques (éviter le concours politique des membres, etc.)
- Est-ce que vous connaissez les auteurs de ces violences et/ou menaces ? Est-ce que son identification est connue de la population/institutions ?

Prévention

- **Avez-vous développé des stratégies d'acceptation** du travail de votre organisation ?
- **Effectuez-vous des analyses du contexte et de risque régulièrement ?**
- **Mettez-vous en place des stratégies de dissuasion** consistant à éviter les menaces et les agressions ?
 - o par des campagnes de dénonciation,

- des actions de pression,
- interlocution avec autorités comportant un « coût politique et social » plus fort pour les agresseurs, notamment en termes d'image, de pénalisation, etc.

Mesures et protocoles

- Est-ce que vous avez un protocole de sécurité spécifique pour votre association/collectif ?
- Comment fonctionne ce protocole ? quels sont les différentes étapes ?
- Avez-vous-même des mesures personnelles de sécurité pour vous ou votre entourage ?
- Avez-vous développé des mesures de sécurité spécifiques ?
 - Formation en sécurité en ligne
 - Caméras de sécurité dans les lieux de travail
 - Doubles Copies des informations sensibles
 - Systèmes de protection de la documentation
- Est-ce que vous comptez avec des personnes ressources pour gérer les situations de danger ?
 - Avocat·e·s
 - Médecins
 - Psychologues
 - Moyens de transports sécurisés
- Est-ce que vous travaillez la prise de conscience du risque avec les membres du collectif/association, surtout lorsqu'ils intègrent l'équipe ?
- Est-ce que vous utilisez des stratégies de communication pour vous défendre lors des attaques (diffusion RRSS, contact avec des journalistes, etc.) ?
- Est-ce que vous comptez avec un réseau vous permettant la mise en lieu sûr des personnes menacées (lieux sécurisés, contacts d'organismes internationaux, etc.) ? Est-ce que vous avez les moyens pour effectuer ces « sorties » de danger (appui financier, politique, émotionnel des survivant·e·s, etc.) ?
- Est-ce que vous avez des canaux sûrs pour l'information ? Avez-vous sécurisé vos outils de travail ?
- Contactez-vous des organismes externes lorsque vous rencontrez des problèmes sur les RRSS – piratage, tentative de vol d'identifiants, etc.) ?
- Quels sont vos besoins concernant l'amélioration de la sécurité ?

Relations

Liens de l'organisation ou communauté avec d'autres

- Avez-vous été en mesure de tisser des liens avec d'autres associations / collectifs/défenseur·se·s des droits humains dans votre région ? au niveau national ? Au niveau international ?
- Êtes-vous en contact avec des organismes de protection international ? Avez-vous déjà collaboré avec eux ?
- Avez-vous des bonnes relations avec les autorités locales ? régionales ? nationales ? Collaborez-vous avec eux ?



Annexe 2 Liste des communiqués de presse des OSC en 2024

Date	Objet du communiqué	Nombre d'OSC signataires
23/12/2024	Madagascar : transparence et intégrité électorale en péril - Une alerte envers les citoyens et la communauté internationale.	1
10/12/2024	JIRAMA: Non à l'impunité, pour la poursuite d'infractions dans la gestion de la société d'Etat	5
21/11/2024	Fortes inquiétudes sur l'autoroute	50
03/10/2024	Révision du décret MECIE: Mise en compatibilité des investissements avec l'environnement	61
29/09/2024	Communiqué sur la JIRAMA, pour le bien des contribuables, exigeons une gestion plus efficace et une meilleure transparence	13
08/09/2024	Affaire Romy Andrianarisoa : halte à la désinformation et aux mensonges	1
31/07/2024	UN VOTE, UNE VOIX, UNE DEMOCRATIE FORTE	86
10/07/2024	PROJET D'AUTOROUTE ANTANANARIVO - TOAMASINA: Appel à bâtir l'avenir sans sacrifier les communautés rurales et l'environnement	52
09/07/2024	Lettre ouverte au PRM: The right person at the right place	11
04/07/2024	LFR 2024: Plus de transparence, non aux adoptions expéditives et arrêtons la navigation à vue	1
17/06/2024	Pour la démocratie, avant la publication des résultats officiels des élections législatives	50
31/05/2024	Publiez le PLFR 2024 pour le respect de la transparence et de l'Etat de droit	1
04/05/2024	Plus de 1000 tortues radiées et 48 lémuriens originaires de Madagascar interceptés entre l'Indonésie et la Thaïlande : appel à une mobilisation générale pour une meilleure protection de ces espèces rares	4
11/04/2024	Non à la dictature et aux représailles politiques	11
20/02/2024	Pour que chaque ariary dépensé impacte enfin positivement la vie des citoyens pour un développement inclusif et durable	7
08/10/2014	Urgence énergétique: non au sacrifice de l'éducation	9
29/07/2014	Pour une Assemblée Nationale transparente et redevable envers les citoyens	1

